



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Première Commission

3^e séance plénière

Mardi 9 octobre 2018, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga (Roumanie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle de nouveau aux délégations que la liste évolutive des orateurs et des oratrices pour cette partie de nos travaux sera close à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

Je rappelle en outre aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leurs déclarations à huit minutes lorsque les représentants s'expriment au nom de leur pays, et à 13 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard, et avec l'accord des membres, nous continuerons à utiliser un système de décompte du temps de parole : le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aimablement aux orateurs qu'ils doivent conclure leur déclaration dans notre intérêt à tous.

J'engage les délégations qui ont des déclarations longues à n'en lire que la version résumée et à faire publier le texte intégral de leur déclaration sur le portail PaperSmart. J'invite également les orateurs à parler à

une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

M. Bohn (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission et vous garantis l'appui sans réserve de l'Allemagne dans l'exercice de vos fonctions.

L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2).

Un monde plus sûr, plus prospère et plus libre que celui qu'ont connu toutes les générations précédentes – certains disent que c'est notre situation actuelle. Nous avons un meilleur accès à l'éducation, la pauvreté a été sensiblement réduite et le nombre de démocraties électorales n'a jamais été aussi élevé. N'avons-nous pas de bonnes raisons d'être satisfaits et de nous féliciter mutuellement?

Et pourtant, en dépit des nombreuses évolutions positives de ces dernières décennies, nous devons dresser un bilan. Trop de lieux ne bénéficient pas de la paix, trop de personnes pleurent la mort de leurs êtres chers et trop de tensions existent dans le monde entier. Autrement dit, nous avons encore beaucoup à faire pour que ce monde soit véritablement un endroit où il fasse bon vivre pour tout un chacun.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



En outre, toutes ces évolutions positives pourraient s'inverser, car la sécurité internationale semble être actuellement à un tournant. Les tensions s'avivent dans pratiquement toutes les régions du monde, des conflits meurtriers de longue date restent dans l'impasse et des accords internationaux tels que la Convention sur les armes chimiques subissent des pressions accrues, puisque les normes fondamentales d'interdiction d'emploi sont violées, aussi bien dans les zones de conflit que dans des communautés pacifiques.

Nous devons constamment nous souvenir de ce qui est en jeu si nous ne préservons et ne renforçons pas le dispositif existant de maîtrise des armements, notamment ses normes contre la prolifération des armes de destruction massive. L'un de ces instruments clefs, signé il y a 50 ans, a constitué jusqu'à présent la pierre angulaire cruciale de notre régime mondial de non-prolifération nucléaire et de désarmement – le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est indubitable que, sans ce traité, il y aurait aujourd'hui davantage d'États dotés de l'arme nucléaire.

Tandis que le succès du Traité sur la non-prolifération reste incontestable, nous ne pouvons pas considérer que ce succès aille de soi. Nous devons constamment réaffirmer notre détermination à le protéger, à le défendre et à le renforcer. Notre responsabilité commune est de tout mettre en œuvre pour veiller à ce que le Traité demeure un succès. Nous devons donc préparer la voie à un résultat productif à la Conférence d'examen de 2020.

Comme l'écrasante majorité des États, l'Allemagne partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Si l'environnement sécuritaire à l'international est toujours caractérisé, aujourd'hui, par la dissuasion nucléaire, l'Allemagne continue de plaider pour des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire. Nous rappelons aux États dotés de l'arme nucléaire qu'il leur incombe de procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires respectifs. En outre, nous devons renforcer l'efficacité des trois piliers du régime du TNP.

L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), il y a 21 ans, était une avancée majeure. Bien que le TICE ne soit malheureusement toujours pas entré en vigueur, l'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires consacrée par le Traité est déjà une norme *de facto* de comportement international. Le système de surveillance de l'Organisation du Traité couvre le monde entier et garantit qu'aucun essai nucléaire ne passera inaperçu. Le Traité a déjà

prouvé son efficacité en détectant rapidement et avec précision les odieux et illégaux essais nucléaires de la Corée du Nord.

Nous encourageons les autres États visés à l'annexe 2 – la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, Israël et le Pakistan – à signer ou à ratifier le Traité. Il ne fait aucun doute que mettre un terme juridique et vérifiable à toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, grâce à l'entrée en vigueur du TICE, contribuerait considérablement à la paix et à la sécurité internationales et à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Corée du Nord est le seul État à avoir testé des armes nucléaires au cours des 20 dernières années, en contravention du droit international et en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. L'Allemagne se félicite des rapprochements diplomatiques prometteurs entre la Corée du Nord, les États-Unis et la Corée du Sud. Nous rappelons que le Conseil de sécurité a appelé à maintes reprises au démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire de la Corée du Nord. Tant que des mesures crédibles n'auront pas été prises pour dénucléariser la péninsule coréenne, l'Allemagne appellera la communauté internationale à maintenir la pression sur la Corée du Nord.

Le Plan d'action global commun, accord nucléaire conclu avec l'Iran, constitue une contribution importante à l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire fondée sur le TNP. Grâce à la combinaison de restrictions nucléaires strictes et du régime de vérification le plus solide au monde appliqué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Plan d'action garantit la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran. Par là-même, le Plan d'action contribue également notablement à la sécurité au Moyen-Orient et au-delà.

L'Allemagne reste indéfectiblement attachée à la mise en œuvre durable et intégrale du Plan d'action. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous avons clairement indiqué que nous respecterons le Plan d'action global commun tant que l'Iran respectera pleinement les engagements qui en découlent. Nous appelons l'Iran à coopérer sans réserve avec l'AIEA, notamment en ce qui concerne les autorisations d'accès et le partage de l'information. Par ailleurs – et cela n'entre pas dans le champ d'application du Plan d'action –, nous exhortons l'Iran à appliquer intégralement la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, notamment ses dispositions

relatives aux activités de missiles balistiques et aux transferts d'armes.

Le recours à l'arme chimique par un État ou un acteur non étatique est inacceptable, ne doit pas rester impuni et appelle une riposte robuste et unie de la communauté internationale. Dans cet esprit, l'Allemagne appuie sans réserve la récente décision de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui envoie un message clair : quiconque commet un crime contre l'humanité en utilisant des armes chimiques devra répondre de ses actes, car nous ne tolérerons jamais une érosion de la norme de non-utilisation. L'Allemagne se tient prête à appuyer la pleine mise en œuvre de cette décision et à contribuer à la lutte contre l'impunité.

Les armes légères et de petit calibre et leurs munitions causent d'énormes souffrances humaines dans le monde entier. L'initiative que nous avons prise dans le cadre de la résolution 72/55 insiste particulièrement sur l'amélioration du contrôle des munitions, en vue de la convocation attendue d'un groupe d'experts gouvernementaux en 2019.

Au-delà des armes légères et de petit calibre, je voudrais souligner que nous devons également répertorier les lignes rouges et nous doter de meilleures pratiques s'agissant de l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées, comme nous en avons débattu lors de notre série de discussions sur le sujet à Genève. Nous sommes tout à fait favorables à la décision du Secrétaire général António Guterres de placer l'emploi d'armes explosives en zones peuplées au cœur de son programme pour un « désarmement qui sauve des vies ».

Les systèmes d'armes létales autonomes sont une autre source de préoccupation. Des progrès ont été réalisés cette année grâce aux débats de fond du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes. Mais nous devons aller plus loin et apporter des réponses face aux difficultés découlant des fonctions autonomes des systèmes d'armes. L'Allemagne et la France suggèrent d'adopter une déclaration politique en guise de première étape, pour que les États s'engagent à respecter le principe du contrôle humain des systèmes d'armes létales et pour garantir le plein respect du droit international.

En fin de compte, c'est à nous, États ayant envoyé des représentants à la Première Commission, qu'il appartient de décider à quoi ressemblera notre avenir. Sera-t-il aussi sombre que beaucoup le prédisent, ou

pouvons-nous continuer à renforcer l'ordre mondial multilatéral pour assurer une paix durable? Le désarmement est un excellent exemple de la responsabilité multilatérale que nous devons tous assumer. À cet égard, nous nous félicitons de l'impulsion que donne l'initiative de désarmement du Secrétaire général.

N'oublions pas que ce que nous faisons ou ne faisons pas aura des répercussions pendant des générations. La non-prolifération et le désarmement ne se limitent pas à être des concepts plaisants, ce sont des éléments fondamentaux pour notre avenir. Ensemble, faisons en sorte que notre époque continue d'être la plus sûre, la plus prospère et la plus libre de l'histoire.

M. Ghani (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je vous félicite de votre élection, Monsieur le Président, et j'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Le Brunéi Darussalam s'associe aux déclarations prononcées par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.2).

L'environnement sécuritaire aujourd'hui est imprévisible et plein d'incertitudes. En tant que tel, la combinaison du terrorisme et des attaques à l'arme de destruction massive est susceptible d'avoir des conséquences dévastatrices. C'est assurément un défi qu'aucun pays ne peut relever seul.

Dans ce contexte, le Brunéi Darussalam estime que le multilatéralisme est indispensable pour régler toutes les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous continuons d'attacher une grande importance au renforcement de la coopération et à l'établissement de partenariats avec d'autres pays et organisations, lesquels contribueront utilement à la cause du désarmement et de la non-prolifération – au bénéfice de tous, en définitive.

Mon pays estime que le désarmement des armes de destruction massive demeure impératif pour garantir un avenir sûr et viable. Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général ait publié cette année son Programme de désarmement, qui donne un élan et une direction renouvelés au processus de désarmement mondial et nous rappelle l'importance que revêtent les efforts de désarmement pour la réalisation de nos objectifs communs.

Au Brunéi Darussalam, ces efforts seront étayés par notre attachement sans faille aux traités et conventions internationaux divers auxquels nous sommes parties, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques.

Certes, le Brunéi Darussalam reconnaît que tous les États ont le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, mais nous restons préoccupés par les dangers que posent les armes nucléaires compte tenu des graves risques humanitaires et environnementaux qu'elles recèlent. Ces risques sont encore amplifiés par les menaces terroristes et les activités illicites des acteurs non étatiques. Il nous incombe donc de continuer à collaborer et à combler les lacunes qui émaillent nos efforts visant à concrétiser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans le cadre de l'engagement pris par le Brunéi Darussalam dans ce sens, nous avons signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le mois dernier. Ce Traité, qui constitue une reconnaissance claire des dangers présentés par les armes nucléaires, reflète la volonté de la majorité. Globalement, il oppose à point nommé une réponse à l'absence de progrès que nous constatons dans le domaine du désarmement depuis plusieurs années. En outre, le Brunéi Darussalam reconnaît l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires pour renforcer les fondements du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ainsi que pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

En tant que membre de l'ASEAN, le Brunéi Darussalam est déterminé à jouer le rôle qui lui revient dans la sécurité commune en faisant en sorte que sa région reste une zone exempte d'armes nucléaires, comme en dispose le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. À cette fin, le Brunéi Darussalam s'associe aux autres États membres de l'ASEAN pour souligner à quel point l'application intégrale et effective du Traité est importante.

Certes, des progrès doivent être accomplis s'agissant de remédier aux préoccupations que suscitent les armes nucléaires, mais la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les dangers que recèlent les autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques. Le Brunéi Darussalam partage la préoccupation de la communauté internationale face à la résurgence de l'emploi d'armes chimiques,

et réaffirme sa ferme position contre leur emploi en toutes circonstances.

Pour faire face à la menace des armes chimiques au niveau national, le Brunéi Darussalam a adopté une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et est actuellement en train de réorganiser l'autorité nationale et de mettre en place une législation complète pour garantir une mise en œuvre appropriée et efficace. À cet égard, nous attendons avec impatience de collaborer avec d'autres pays, notamment en matière de renforcement des capacités, aux fins d'une mise en œuvre complète et effective de la Convention sur les armes chimiques.

Le Brunéi Darussalam voudrait, pour terminer, réaffirmer l'importance des travaux de la Première Commission pour la promotion du développement durable et l'édification d'un avenir meilleur pour tous. À cette fin, le Brunéi Darussalam continuera de travailler de manière constructive avec tous les pays et les organismes compétents pour permettre à la Commission de parvenir à des résultats concrets et positifs.

M^{me} Bila (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de la délégation ukrainienne, vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau. J'attends avec intérêt la tenue d'un dialogue constructif et axé sur les résultats au cours de la présente session de la Première Commission. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur le plein appui de l'Ukraine.

L'Ukraine est fermement convaincue qu'un multilatéralisme efficace doit rester le principe de base de toutes négociations concernant la question de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. L'Ukraine est prête à continuer de contribuer concrètement à la réalisation de cet objectif. Bien qu'affectée par l'agression militaire russe et l'occupation de ses territoires en violation des principes fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Ukraine continue de mettre pleinement en œuvre les régimes internationaux de maîtrise des armements.

Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la non-prolifération, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et base essentielle pour atteindre les objectifs du désarmement nucléaire. Nous apportons un appui global à sa mise en œuvre effective, à son renforcement continue et à son universalisation. Cet instrument juridique fournit des engagements

conventionnels à l'objectif de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Dans le même temps, nous estimons que l'élaboration en cours de traités ou d'autres instruments pour interdire les armes nucléaires sans la participation des États dotés d'armes nucléaires et de nombreuses autres puissances mondiales risque non seulement de nuire aux efforts internationaux visant à renforcer les fondements juridiques internationaux existants, mais également d'affaiblir le régime du TNP lui-même.

La décision de l'Ukraine de renoncer à ses armes nucléaires et d'accéder au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires est fondée essentiellement sur les garanties internationales de sécurité, d'intégrité territoriale, de souveraineté et d'inviolabilité des frontières figurant clairement dans le Mémorandum de Budapest concernant les garanties de sécurité, signé par l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Russie. Il n'y a aucun doute quant à la validité de ce mémorandum que tous les États signataires se doivent de respecter.

Je voudrais aussi appeler l'attention de la Commission sur le fait que la législation ukrainienne relative à la ratification du TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire comprend une disposition stipulant que celui-ci n'entrera en vigueur qu'après que l'Ukraine aura reçu des garanties de sécurité, et lui rappeler aussi que le Mémorandum de Budapest est officiellement enregistré en tant que document de l'Organisation des Nations Unies.

La validité du Mémorandum de Budapest devient de plus en plus essentielle, étant donné la menace grandissante de prolifération nucléaire et les efforts en cours pour dissiper les inquiétudes en matière de sécurité des États qui veulent de doter d'une force de dissuasion nucléaire. Négliger les garanties de sécurité établies concernant l'abandon des ambitions en matière d'armes nucléaires sape les efforts mondiaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à enregistrer des avancées en matière de désarmement nucléaire, en particulier au titre du TNP.

Nous croyons la Fédération de Russie viole non seulement le Mémorandum de Budapest mais le TNP également, qui stipule clairement dans son préambule que les États doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. À cet égard, nous demandons

aux États parties au TNP de reconnaître que la Russie a violé les dispositions clefs du Traité.

Nous continuons aussi de croire que la négociation, et la conclusion, d'un traité d'interdiction des matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement sera essentielle aussi bien pour freiner la prolifération nucléaire que pour promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. L'Ukraine engage instamment les États à trouver un terrain d'entente sur la question des stocks existants de matières fissiles et appelle à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous reconnaissons l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, qui devraient être créées sur la base d'accords entre les États de la région concernée. À ce titre, nous appuyons pleinement la création d'une telle zone au Moyen-Orient.

L'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste l'un des principaux objectifs des efforts multilatéraux menés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous appuyons la signature du Traité et sa ratification par tous les nouveaux États afin de favoriser des avancées permettant son entrée en vigueur. Les moratoires sur les essais nucléaires qui sont volontairement déclarés par différents États jouent un rôle nécessaire mais insuffisant et ne remplaceront jamais le caractère juridiquement contraignant du TICE. C'est pourquoi l'Ukraine demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier dans les meilleurs délais.

L'Ukraine reconnaît le rôle important que joue la Convention sur certaines armes classiques s'agissant des mesures correctives générales à prendre après des conflits afin de réduire autant que faire se peut les risques inhérents aux restes explosifs de guerre et les effets de tels restes. En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel depuis plus de 10 ans, l'Ukraine reconnaît le caractère fondamental de cette convention s'agissant de limiter autant que faire se peut les risques inhérents aux mines terrestres et leurs effets.

Le trafic des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre et de munitions classiques, continue de contribuer à l'instabilité et à la violence à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale. L'Ukraine estime que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de

petit calibre sous tous ses aspects est un important outil universel qui contribue aux efforts mondiaux de lutte contre ce problème. Nous nous félicitons du Document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) adopté à l'unanimité à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui s'est tenue en juin à New York. Les armes illicites alimentent le terrorisme et les conflits dans le monde et compromettent sérieusement la paix, la sécurité, la stabilité et le développement. C'est pourquoi nous devons nous attaquer au problème du transfert illicite, de l'accumulation et du détournement d'armes classiques au niveau des plus hauts responsables.

L'agression russe contre l'Ukraine menée par des forces militaires régulières dotées d'armes classiques et de munitions modernes compromet sévèrement le système de maîtrise des armes classiques en place. La Fédération de Russie continue de transférer illégalement des armes et des munitions, tout en envoyant du personnel militaire vers notre territoire - en Crimée comme dans l'est de l'Ukraine, par des voies contrôlées par le Kremlin, déstabilisant ainsi de manière délibérée non seulement la sécurité de la sous-région, mais aussi celle de toute l'Europe.

Outre les activités de combat constantes et intenses dans la région du Donbass menées par les forces terroristes russes, nous continuons de rester préoccupés aussi par la militarisation progressive de la Crimée par la Russie. Ces actions violentes et dangereuses permettent à la Russie d'intensifier l'utilisation de navires de guerre et d'aéronefs militaires et d'étendre l'aire de leur utilisation non seulement à la région de la mer Noire et à l'ensemble du bassin méditerranéen, mais bien au-delà aussi.

Les bases militaires russes installées dans les territoires temporairement occupés que sont la République autonome ukrainienne de Crimée sont largement utilisées comme quartiers généraux pour les troupes russes qui combattent en Syrie. Nous continuons de recevoir des informations inquiétantes indiquant que la Russie est en train de placer des armes nucléaires dans la Crimée temporairement occupée et de réhabiliter l'infrastructure correspondante. Ces actions, et la concentration de forces classiques sur la péninsule, compromettent gravement le droit international, la paix et la sécurité.

La Russie est allée encore plus loin cette année - l'expansion de sa présence militaire dans la mer d'Azov

est un nouveau défi que nous devons relever. Ce territoire maritime entre l'Ukraine et la Russie est maintenant de plus en plus militarisé par la Fédération de Russie, avec des incidences à la fois sur le commerce maritime et sur les marchandises transportées vers l'Ukraine. Cette expansion représente aussi une menace militaire supplémentaire pour l'Ukraine et compromet encore plus avant la stabilité de l'ensemble de la région. La construction illégale et l'ouverture partielle du pont du détroit de Kertch entre la Russie et la Crimée temporairement occupée contribue de manière substantielle à cette menace.

Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale ne doit pas rester sans réagir à de telles actions de la part de la Fédération de Russie. C'est pourquoi l'Ukraine présentera un projet de résolution sur cette question, l'objectif étant d'empêcher la Russie de poursuivre ses actions de militarisation de ces régions. Si nous ne relevons pas ce défi maintenant, la militarisation de la Crimée pourrait avoir des conséquences profondes pour la sécurité non seulement en mer Noire, en mer d'Azov et dans l'ensemble de l'Europe du Sud, mais aussi en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Je saisis cette occasion pour inviter les membres de la Commission à un déjeuner organisé en marge de la session par la délégation ukrainienne dans la salle de conférence 7 sur la question de la militarisation de la Crimée occupée et de la ville de Sébastopol.

Au nom de notre délégation, je souhaite à la Commission plein succès dans ses travaux afin qu'elle puisse contribuer à la réalisation du noble objectif de faire de notre monde un monde plus sûr.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe la déclaration faite par le représentant des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et à celle faite par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

L'un des thèmes récurrents que nous entendons à l'ONU est que le multilatéralisme doit placer l'être humain au cœur de ses efforts. De plus, les trois piliers de cette organisation essentielle – paix et sécurité, développement et droits de l'homme – qui se renforcent mutuellement, ont été conçus pour servir l'humanité. Il ne fait aucun doute pour nous que, pour que le désarmement soit vraiment efficace, il doit être réalisé par les peuples et pour les peuples.

Nos efforts en matière d'armes classiques le démontrent bien. Pour la Thaïlande, les mines terrestres représentent un grand danger pour les soldats et les civils et continuent d'entraver le développement social et économique. Depuis qu'elle est devenue partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction en 1998, la Thaïlande s'est employée avec diligence à redonner à son peuple des terres sûres grâce à la collaboration entre le Gouvernement, les communautés locales et la société civile.

La Thaïlande est pleinement déterminée à œuvrer en faveur de la ratification du Traité sur le commerce des armes. Tout en poursuivant cet objectif, elle prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Dans cet esprit, nous appuyons le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En ce qui concerne les armes chimiques, la Thaïlande réaffirme son engagement sans équivoque en faveur des normes les interdisant. Nous appuyons fermement le rôle central de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et encourageons un dialogue constructif entre les États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

La Thaïlande est également déterminée à promouvoir les normes relatives à l'utilisation des armes biologiques. La communauté internationale pourrait tirer parti du renforcement de ces normes grâce à un protocole de vérification efficace et juridiquement contraignant à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

S'agissant des armes nucléaires, j'ai le plaisir d'informer la Commission qu'il y a moins de deux semaines, la Thaïlande a déposé auprès du Secrétaire général son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, confirmant ainsi son engagement de longue date à mettre fin aux explosions expérimentales d'armes nucléaires. Outre notre engagement contre les explosions nucléaires expérimentales, nous sommes fermement convaincus qu'il n'y a pas de place pour les armes nucléaires. Pour la Thaïlande, l'établissement de normes visant à

stigmatiser l'existence de ces armes est une première étape critique sur la voie de leur élimination totale.

En sus des arguments humanitaires en faveur de l'élimination des armes nucléaires, les arguments économiques doivent également être présentés. Renoncer à des budgets nationaux qui sont utilisés pour maintenir le fonctionnement opérationnel des armes nucléaires est une mesure avisée, utile et bénéfique, car ces fonds peuvent être réaffectés à la réduction de la pauvreté, aux soins de santé universels et à d'autres objectifs sociaux importants. La Thaïlande continue par ailleurs d'encourager la coopération et le dialogue entre toutes les parties concernées en vue de la réduction et, à terme, de l'élimination des armes nucléaires.

À cet égard, la Thaïlande se félicite de l'évolution positive de la situation dans la péninsule coréenne, en particulier de l'engagement des parties concernées à ouvrir un nouveau chapitre, celui d'une ère sans guerre. Dans le même ordre d'idées, nous maintenons notre appui au Plan d'action global commun et appelons toutes les parties à continuer de s'acquitter de leurs obligations.

Pour ce qui est de l'avenir, nos efforts de désarmement doivent être fondés sur une compréhension pointue et commune des technologies émergentes pour faire en sorte que ces progrès ne soient utilisés qu'à des fins pacifiques, notamment s'agissant de l'utilisation de l'espace, qui, à notre avis, relève du patrimoine commun de l'humanité. Nous devons également mobiliser la prochaine génération, ainsi que les femmes et les filles.

Dans ce contexte, la Thaïlande se félicite du programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qui réaffirme la volonté et la voie à suivre pour parvenir à un désarmement et à une non-prolifération efficaces. Nous nous félicitons également de la publication récente du plan de mise en œuvre du programme de désarmement du Secrétaire général. Je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le Bureau des affaires de désarmement, à l'élaboration de mesures et d'activités concrètes à l'appui de ce programme.

Je voudrais pour terminer revenir sur le principe qui sous-tend les efforts de désarmement de la Thaïlande. L'objectif du désarmement et de la non-prolifération ne pourra être atteint que lorsque les populations seront associées au processus.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection. Nos travaux vont bénéficier de leur grande expérience, de leur savoir-faire et de leur engagement. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur notre plein appui et sur notre entière coopération. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de son leadership et de ses efforts louables.

Ma délégation se félicite des observations faites par la Présidente de l'Assemblée générale et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement (voir A/C.1/73/PV.2).

Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle faite par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2). Je souhaite ajouter les observations suivantes.

À la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est jointe aux autres États Membres pour souligner les défis de taille auxquels notre monde est confronté (voir A/72/PV.3). Malheureusement, peu de choses ont changé depuis pour renforcer la confiance et relever les immenses défis qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. Cette réalité rend d'autant plus urgente la nécessité d'intensifier nos efforts et de travailler d'arrache-pied pour instaurer la paix et la sécurité mondiales.

Dans le contexte des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, ma délégation continue de mettre en exergue les budgets colossaux consacrés à la défense mondiale, ainsi que les ressources astronomiques affectées à l'entretien et au perfectionnement des arsenaux nucléaires des États dotés d'armes nucléaires. Elle continue également de souligner le fait que des acteurs non étatiques non autorisés ont librement accès à toute une série d'armes classiques.

Les dangers et les effets de l'accès incontrôlé aux armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre, sont aujourd'hui visibles partout. De l'Afrique au Moyen-Orient, en passant par l'Europe, les Amériques et l'Asie, le carnage atteint des niveaux ahurissants et sans précédent, à l'instar des effroyables bains de sang infligés à des populations innocentes par

des terroristes et autres éléments criminels. Nous avons vu des villes et des communautés détruites, d'innombrables vies humaines fauchées, des biens et des moyens de subsistance anéantis, et des migrations forcées. Dans de nombreux cas, ces atrocités sont largement facilitées par l'acquisition ou le transfert illicites d'armes par des entités non étatiques.

L'appui écrasant à l'adoption de la résolution historique 67/234 B, sur le Traité sur le commerce des armes, le 2 avril 2013, répondait à la nécessité de présenter un front commun pour faire face résolument à la menace que l'absence de réglementation des armes classiques représentait pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, ma délégation se félicite des résultats de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Tokyo en août dernier. Nous devons nous acquitter de nos obligations et appuyer les États parties et les autres signataires du Traité.

Les armes nucléaires demeurent les agents ultimes de destruction massive; leur élimination totale doit être l'objectif final de tous les processus de désarmement dans le cadre du large éventail d'objectifs poursuivis par l'ONU. À cette fin, ma délégation voudrait rappeler l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité historique qui a été ouvert à la signature le 20 septembre de l'année dernière. La délégation nigériane est fière d'avoir participé au processus qui a conduit à son adoption et d'avoir été l'un des premiers États à le signer.

Nous sommes également conscients des conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient résulter de l'utilisation intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires. À cette fin, ma délégation demande à tous les États, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires de l'emploi de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres choses, et de prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et y renoncer.

Non seulement les explosions expérimentales d'armes nucléaires envoient un message dangereux pour l'environnement politique mondial, mais elles ont également des effets dévastateurs sur notre environnement, en diffusant des matières radioactives dans l'atmosphère. Nous avons tous le devoir de protéger l'environnement en respectant le moratoire sur les essais nucléaires, alors que nous mettons tout en œuvre pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires (TICE). À cet égard, ma délégation se félicite de la dixième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue le 20 septembre, et invite les pays qui ne ont pas signé ou ratifié le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire dans les meilleurs délais.

Le Nigéria, qui est un État partie au Traité de Pelindaba, se félicite de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans de nombreuses régions du monde. Le Traité de Pelindaba sert de bouclier pour le continent africain, notamment en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires et en interdisant les essais d'armes nucléaires sur le continent. Pour éliminer la menace que représente pour le monde l'emploi potentiel d'armes nucléaires, ma délégation demande en outre à tous les États Membres d'appuyer les efforts visant à reproduire cette mesure dans d'autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient.

Je voudrais rappeler une fois de plus aux États Membres de la Conférence du désarmement qu'ils doivent se demander si l'impasse actuelle sert les objectifs pour lesquels elle a été créée. Indépendamment des questions examinées et des mesures prises par cet organe par le passé, il ne fait aucun doute que son incapacité de longue date à prendre des mesures sur des questions de fond a porté atteinte à sa réputation et à sa crédibilité. Nous espérons que les membres de la Conférence du désarmement s'acquitteront promptement de leurs obligations, en vue de garantir la réalisation des objectifs pour lesquels elle a été établie.

En dépit des difficultés auxquelles se heurte le mécanisme multilatéral pour le désarmement, le Nigéria demeure engagé en faveur de son fonctionnement, car c'est le seul moyen pratique de promouvoir les objectifs de désarmement et de sécurité internationale. Nous gardons l'espoir que le bon sens l'emportera et que nous finirons par comprendre que nous devons œuvrer de concert et avec détermination pour régler ces questions, qui préoccupent gravement l'humanité.

Au moment opportun, la délégation nigériane présentera en séance plénière deux projets de résolution au nom du Groupe des États d'Afrique et un projet de résolution à titre national, pour lesquels nous sollicitons le plein appui de toutes les délégations. Ces projets de résolution sont intitulés « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique », « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique » et « Bourses d'études, formation et services

consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ».

M. Midttun (Norvège) (*parle en anglais*) : Les normes fondamentales contre l'emploi des armes de destruction massive sont menacées. Des armes chimiques ont été utilisées en Syrie et en Iraq, ainsi que dans les villes de Salisbury et de Kuala Lumpur. Les auteurs de ces actes doivent rendre des comptes. C'est pour cette raison que la décision prise lors de la Conférence extraordinaire des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, en juin, sur l'attribution des responsabilités est si importante. Nous apporterons notre plein appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans la mise en œuvre de cette décision.

La Norvège est pleinement attachée à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Pour y parvenir, cependant, il nous faut un programme global constitué d'éléments qui se renforcent mutuellement. Nous ne pouvons atteindre notre objectif commun que grâce à l'élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable des armes nucléaires.

Hier, le Gouvernement norvégien a fait rapport au Parlement sur les conséquences pour la Norvège de la signature et de la ratification éventuelles du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Notre conclusion demeure inchangée : la Norvège ne signera ni ne ratifiera ce Traité. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire de nos efforts communs en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques. La Norvège œuvre en faveur de la pleine mise en œuvre du TNP.

La vérification du désarmement nucléaire est un élément central pour réaliser des progrès. L'Ambassadeur Langeland, qui préside le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, fera un exposé à la Première Commission sur les travaux du Groupe le 18 octobre.

La Norvège plaide en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que de la négociation et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Les efforts de non-prolifération constituent un élément essentiel de ce travail. Les garanties généralisées et le protocole additionnel constituent la norme mondiale de

vérification, ce qui permet à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de vérifier le respect des obligations découlant de ce régime.

Les programmes d'armes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée demeurent inacceptables. Nous nous félicitons des évolutions diplomatiques récentes. Dans le même temps, nous appuyons fermement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à cette question.

La Norvège a apporté une contribution substantielle au Plan d'action global commun et demeure attachée à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. La décision des États-Unis de se retirer a fragilisé cet accord. Nous appelons l'Iran à continuer de coopérer pleinement avec l'AIEA. En outre, nous appelons les États-Unis et la Russie à maintenir le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et à en étendre la portée, et nous demandons à la Russie de respecter le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est un autre pilier essentiel du dispositif mondial pour le désarmement. Nous devons améliorer les interventions et la préparation, faire face aux évolutions pertinentes dans le domaine des sciences de la vie, relever les nouveaux défis et renforcer la coopération et l'assistance dans le cadre de la Convention. Nous sommes également préoccupés par l'augmentation du nombre de cyberattaques graves contre les infrastructures civiles. Notre objectif est de préserver un cyberspace ouvert, sûr, robuste et libre. Il faut garantir le respect du droit international et des normes établies dans le domaine numérique.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est un instrument important pour assurer la protection des civils contre les mines terrestres. Cette Convention établit une norme robuste. La Norvège s'est portée candidate à la présidence de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel pour 2019 et compte profiter de la quatrième Conférence d'examen pour appeler de nouveau l'attention des personnalités politiques sur la nécessité de renforcer davantage la Convention. Un monde exempt de mines à l'horizon 2025 reste notre ambition.

Cette année, nous commémorons le dixième anniversaire de la Convention sur les armes à sous-munitions,

qui a établi une norme qui a joué un rôle déterminant pour la sécurité humaine. Malheureusement, les armes à sous-munitions continuent d'être utilisées dans un certain nombre de conflits. Les armes légères et de petit calibre tuent plus d'un demi-million de personnes chaque année. Nous devons intensifier nos efforts pour lutter contre le commerce et l'emploi irresponsables et illégaux de ces armes, y compris de leurs munitions.

Le Traité sur le commerce des armes gagne du terrain. Il établit des normes fondamentales pour un commerce responsable, notamment grâce à une évaluation préalable des risques de violence fondée sur le genre avant d'autoriser les exportations. Nous soulignons qu'il importe d'intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans tous les efforts de maîtrise des armements.

Enfin, les sessions de la Première Commission nous offrent une excellente occasion de renforcer la coopération en matière de maîtrise des armements et de sécurité. Saisissons cette occasion.

M. Amolo (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau. Vous pouvez compter sur l'appui indéfectible du Kenya durant la présente session. Nous nous félicitons de l'exposé présenté par M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à la séance d'ouverture (voir A/C.1/73/PV.2).

Le Kenya s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Maroc, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2).

Le Kenya réaffirme son engagement de longue date en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons signé en 1996 le Traité de Pelindaba, qui a proclamé l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires, et nous l'avons ratifié en 2001. Notre volonté de faire interdire les armes nucléaires reste inébranlable. Nous avons voté pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en juillet de l'année dernière ici même à New York. Ce traité marque une avancée capitale dans la réalisation d'un monde libéré des armes nucléaires. C'est pourquoi sa pleine application, ainsi que celle d'autres conventions et traités internationaux prohibant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, doit rester une priorité pour les États Membres.

Le Kenya est favorable à la recherche et au développement dans le domaine de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), auquel il est partie depuis 1970. Nous estimons que le développement de l'énergie nucléaire doit s'effectuer dans le respect du cadre et des protocoles établis par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Conformément à l'article VI du TNP, tous les pays doivent promouvoir l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire et coopérer à cet effet, tout en œuvrant dans le même temps au désarmement nucléaire complet.

Le Kenya est partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) de 1996, qui prescrit l'interdiction des explosions expérimentales d'arme nucléaire. Nous demandons à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de faire du TICE une réalité en garantissant son entrée en vigueur. Pour y parvenir, nous, États Membres, ne devons épargner aucun effort pour susciter la volonté politique nécessaire au renforcement de la confiance aux niveaux régional et international.

Le Kenya a été honoré de participer à la réunion de haut niveau organisée pour commémorer et promouvoir la neuvième Journée internationale contre les essais nucléaires, qui s'est déroulée ici à New York le 6 septembre – une réunion annuelle importante pour honorer les victimes des essais nucléaires et leur rendre hommage et pour manifester notre solidarité et ne pas oublier les souffrances de longue durée et la menace constante qu'entraînent les essais nucléaires pour l'humanité, la stabilité et la sécurité internationales. Ma délégation remercie le Kazakhstan de cette initiative.

Ma délégation attache beaucoup d'importance à l'immense contribution et au travail important de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Le Kenya est fermement convaincu que le désarmement peut avoir une influence positive sur le développement. Les ressources économisées durant le processus de désarmement doivent être stratégiquement et efficacement réorientées vers des programmes contrôlés et dirigés par les acteurs nationaux qui améliorent le développement socioéconomique et promeuvent les structures de gouvernance, notamment celles décrites dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, le transfert et le commerce illicites de ces armes mettent gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Le Kenya a pris d'importantes mesures pour

mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui prévoient notamment le renforcement des cadres politiques et législatifs afin de combler les lacunes juridiques et de garantir une bonne gestion des stocks nationaux d'armes légères et de petit calibre.

La grande disponibilité des armes légères et leur utilisation à des fins malveillantes ont contribué historiquement à de nombreux conflits, en particulier dans notre partie du monde, et ceux-ci ont entraîné le déplacement de millions de personnes de leurs foyers, les transformant en réfugiés ou en déplacés. Le terrorisme, le braconnage d'animaux sauvages, la piraterie, le vol de bétail et d'autres activités criminelles graves, qui menacent la paix et la sécurité internationales, sont aussi des conséquences de la prolifération des armes légères, et en particulier de leur facilité d'accès.

Nous constatons avec préoccupation que, pour la première fois, nous ne sommes pas parvenus à un consensus durant les délibérations qui ont eu lieu du 18 au 29 juin 2018 à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il est crucial de mettre en place un mécanisme de suivi ou de créer des enceintes pour mener de larges débats informels sur les questions litigieuses afin qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à un vote. Nous devons privilégier les domaines de convergence pour atteindre notre objectif commun, à savoir prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Nous notons également que le dernier cycle des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale n'a pas abouti à l'adoption d'un rapport final par consensus. Je réitère qu'en matière de lutte contre les menaces existantes et potentielles que posent l'utilisation et le détournement des technologies de l'information et des communications, nous devons rechercher la convergence plutôt que la divergence de vues. Cela nous permettrait de progresser sur les questions cruciales grâce à des conclusions et une mise en œuvre communes. Le cas échéant, la recherche et les données peuvent être utilisées pour guider les politiques et les

lois et pour étayer les initiatives de formation et de renforcement des capacités au niveau national.

Pour terminer, le Kenya espère vivement poursuivre de manière plus approfondie le dialogue sur ces questions importantes dans le cadre des débats thématiques.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens une fois de plus à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session. J'ai toute confiance en votre capacité et celle du Bureau à garantir la réussite des travaux de la Commission, qui traite de questions hautement prioritaires pour l'Égypte.

L'Égypte s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement (voir A/C.1/73/PV.2).

La Commission se réunit cette année dans un contexte marqué par la multiplication des défis auxquels sont confrontés les régimes de désarmement et de non-prolifération. Nous avons la grande responsabilité de passer en revue la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement et de le faire d'une manière globale et objective reflétant les responsabilités de l'ONU dans ce domaine vital, qui influe directement sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que sur le reste des travaux de l'Organisation.

Le défi le plus dangereux qui se pose aujourd'hui est probablement la nette détérioration du climat de sécurité aux niveaux international et régional, en particulier depuis que certaines puissances ont renié leur engagement envers le régime international multilatéral. Cette attitude est en train de provoquer une nouvelle course aux armements, comme le montrent le développement d'arsenaux nucléaires et de vecteurs d'armes nucléaires, la course pour mettre au point et posséder des moyens modernes de piratage informatique, la militarisation de l'espace et la dépendance croissante à l'égard des systèmes d'armes autonomes.

L'Égypte est profondément préoccupée par l'incapacité à accomplir des progrès vers le désarmement nucléaire et à parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que par l'échec à mettre en œuvre les obligations convenues par consensus durant les Conférences d'examen successives, comme par exemple la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution adoptée à la Conférence d'examen de 1995,

qui fait partie intégrante de la prorogation indéfinie du Traité.

De toute évidence, le blocage de l'adoption du document final de la Conférence d'examen de 2015, le fait d'avoir renoncé à la mise en œuvre des résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité et le deux poids, deux mesures sont les raisons principales de l'affaiblissement des efforts en matière de désarmement et de non-prolifération, qui vient s'ajouter à la détérioration du climat de sécurité aux niveaux régional et international.

L'Égypte espère que des projets de résolution importants seront adoptés durant la présente session afin de garantir des avancées concrètes vers la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous appelons les États Membres à appuyer les divers projets de résolution présentés à cet égard, notamment l'initiative du Groupe des États arabes, qui demande la convocation en 2019 d'une conférence de négociation en vue de l'adoption par consensus d'un traité juridiquement contraignant qui reflète le libre arbitre des pays de la région. Cela prouverait que ces pays respectent leurs engagements, et démontrerait leur crédibilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Égypte salue une fois de plus la décision historique d'adopter un traité juridiquement contraignant portant interdiction des armes nucléaires, qui est un élément complémentaire important du système de désarmement nucléaire et une nouvelle étape de la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, la délégation de mon pays se félicite de l'importante initiative lancée par le Secrétaire général relative à son programme de désarmement, d'autant plus qu'elle prouve qu'il est conscient qu'il importe de donner la priorité aux questions de désarmement. En fait, cela doit être l'une des principales priorités de l'ONU.

L'Égypte appuie tous les efforts visant à lutter contre le trafic d'armes, tout en respectant pleinement le droit souverain des États de se défendre. Nous soulignons notre appui au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous devons également nous attaquer sérieusement au phénomène que constitue la fourniture d'armes par certains États à des groupes terroristes et à des groupes armés illégaux, en violation flagrante des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, principalement les principes

de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays et du respect de la souveraineté nationale.

En ce qui concerne les nouvelles menaces à la sécurité, nous réaffirmons qu'il est dans l'intérêt de l'Égypte de préserver la sécurité et la stabilité de l'espace et de prévenir une course aux armements dans l'espace. L'Égypte attend avec intérêt les négociations sur un instrument juridique contraignant qui comblera les lacunes existantes en interdisant tout déploiement d'armes offensives ou défensives dans l'espace. Nous devons également interdire toute attaque armée contre des satellites ainsi que la mise au point d'armes conçues pour viser des objets spatiaux. Nous nous félicitons des travaux du groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 72/250, et nous espérons que les objectifs qu'il a fixés seront atteints.

Compte tenu de l'importance croissante de la sécurité dans le domaine des technologies de l'information et des communications, qui est devenue une question importante pour la sécurité et la stabilité des infrastructures stratégiques de tous les États, sans exception, l'Égypte appuie la nécessité d'élaborer, dans le cadre du système des Nations Unies, des normes internationales consensuelles qui assureraient une sécurité égale pour tous.

Enfin, je voudrais réaffirmer que l'Égypte coopérera pleinement pour que des résultats positifs soient obtenus à la présente session. L'Égypte s'est toujours efforcée de réaliser les progrès souhaités dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale, afin de préserver la vitalité des efforts déployés par l'ONU et par la Première Commission dans ce domaine important, qui promeut notre sécurité commune.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.2). Je voudrais souligner les points suivants au nom des Philippines.

L'Organisation des Nations Unies a beaucoup progressé dans la promotion du développement économique mondial et de la protection de l'environnement. Les États Membres ont aligné leurs programmes nationaux sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en espérant mettre fin aux théories économiques idiosyncratiques qui sont vouées à l'échec et qui portent le nom de la personne qui se trouve par hasard au pouvoir, avant de disparaître. Le

plan de développement des Philippines pour la période 2017-2022 est une version du Programme 2030 qui est adaptée à la nation et qui applique les principes du Programme 2030 à notre situation nationale, qui est en partie unique en son genre mais qui, en grande partie, a des points communs avec celle du reste du monde.

Ce que je voudrais dire, c'est que tous les progrès réalisés jusqu'à présent risquent d'être réduits à néant si nous ne sommes pas à la hauteur de l'impératif existentiel de la mission des Nations Unies pour un monde sûr et pacifique, à savoir le désarmement et la sécurité internationale. La Première Commission est à l'avant-garde de cette entreprise cruciale. Il incombe à chaque État Membre de préserver les progrès réalisés jusqu'à présent, ainsi que les chances croissantes de succès dans la prévention des catastrophes nucléaires.

En vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les Philippines sont conscientes de l'intérêt de déployer des efforts parallèles en matière de non-prolifération nucléaire. Mais le but ultime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Ces armes perdent leur effet dissuasif. Certes, la dissuasion a jadis éloigné les guerres malgré les provocations les plus vives et les degrés choquants de violence auxquels les guerres classiques avaient donné lieu. Cependant, il est toujours possible de se remettre de ce genre de guerre, tandis qu'après une guerre nucléaire, il n'y aura plus personne pour examiner la situation d'une manière ou d'une autre.

La voie du désarmement nucléaire a été convenue dans les 13 mesures concrètes et dans le plan d'action en 64 points pour le désarmement nucléaire. Nous avons exhorté les États dotés d'armes nucléaires à honorer leur part du contrat et à obtenir des résultats sans plus tarder et sans conditions préalables. Les Philippines trouvent elles aussi préoccupant que les capacités nucléaires des États dotés d'armes nucléaires continuent d'être modernisées et améliorées pour en accroître la précision et la létalité. Le problème est que plus l'utilisation des armes nucléaires est discrète et ciblée, plus la tentation de les utiliser est grande – en entretenant l'illusion que leurs effets destructeurs et catastrophiques peuvent être gérés, contrôlés et surmontés. Cela n'est pas possible.

L'année dernière, nous avons tous signé, à l'exception des États dotés d'armes nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Toutefois, ce traité ne supprime ni ne remplace le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; il constitue plutôt l'apogée

du dispositif de désarmement nucléaire. Depuis la pierre angulaire jusqu'au sommet, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'appuie sur les deux côtés de l'arc de la sécurité, jusqu'à cette apogée qui maintiendra fermement en place les éléments permettant de créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires remplit l'objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il délégitime une fois pour toutes l'emploi d'armes nucléaires dans n'importe quelle situation. Le cauchemar ultime, c'est qu'une arme nucléaire tombe entre les mains de terroristes; et c'est un miracle que cela ne se soit pas encore produit. Aucune société n'y survivrait; on doute même que le monde puisse y survivre. Il est impossible de ne pas voir l'importance d'arrêter la prolifération des armes nucléaires vers des États non parties, en particulier par l'intermédiaire d'États instables, et, nous devons en convenir, même par l'intermédiaire d'États très stables.

Les Philippines réaffirment que l'ASEAN se félicite du Programme de désarmement lancé par le Secrétaire général António Guterres. Nous exprimons également notre appui sans réserve à la Malaisie, qui préside la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020. Il est essentiel que nous œuvrions ensemble au succès de ces deux événements pour que ne soient pas réduits à néant les progrès énormes et jamais égalés réalisés en 2010, lorsque l'Ambassadeur des Philippines, Libran Cabactulan, était Président de la Conférence d'examen. C'est ce que la Première Commission doit empêcher tout en faisant avancer le processus. Ce sont là les ordres que nous nous donnons dans l'esprit de l'Organisation des Nations Unies, qui nous guide dans notre marche aux côtés les uns des autres. C'est la seule solution.

M. Wroblewski (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos importantes fonctions. Soyez assuré du plein soutien et de la coopération de la délégation polonaise.

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). Dans le prolongement de celle-ci, j'aimerais faire plusieurs observations à titre national.

La situation actuelle en matière de sécurité n'est pas encourageante. Les tensions aux niveaux mondial et régional font peser une menace sur l'ordre international existant, y compris les régimes de non-prolifération et de maîtrise des armements. En fait, depuis quelque temps, nous sommes témoins du déraillement progressif de ces régimes. La non-prolifération est un effort collectif, tandis que le maintien de l'architecture de sécurité exige l'engagement total et indéfectible de chacun d'entre nous. Il est indispensable de respecter la totalité des normes et obligations dans ce domaine.

Depuis son entrée en vigueur en 1970, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération nucléaire et de désarmement et, à ce titre, une composante essentielle du système de sécurité collective. Les défis géopolitiques internationaux actuels soulignent le rôle important du Traité et la nécessité de son maintien et de son renforcement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires contribue à apaiser les tensions et à instaurer la confiance entre les États.

La Pologne a toujours été attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette approche a été soulignée, entre autres, par notre présidence du Comité préparatoire de 2018 de la Conférence des Parties de 2020 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces derniers mois, nous n'avons épargné aucun effort pour maintenir l'intégrité et la crédibilité du Traité, créant un environnement propice à un dialogue ouvert à tous, mutuellement respectueux et transparent et apportant des solutions concrètes pour la Conférence d'examen de 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes prêts à appuyer la présidence malaisienne de la troisième session du Comité préparatoire et nous souhaitons plein succès à notre successeur.

La réalisation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) constitue un autre défi. Nous nous félicitons des efforts internationaux déployés à cette fin, tels que la réunion ministérielle récente des Amis du TICE, tenue à New York. La Pologne salue les ratifications du Traité cette année par la Thaïlande et les Tuvalu.

Nous sommes convaincus qu'une paix durable ne pourra être réalisée sur la péninsule coréenne que par des moyens pacifiques. Nous nous félicitons donc du processus diplomatique relatif à son

désarmement nucléaire, ainsi que de l'engagement pris par la République populaire démocratique de Corée de se dénucléariser et de suspendre ses essais nucléaires et de missiles balistiques intercontinentaux, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutefois, Pyongyang doit prendre des mesures supplémentaires en vue de sa dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et de son renoncement à tous les autres programmes d'armes de destruction massive.

Dans ce contexte, nous appelons la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier le TICE et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et de se conformer de nouveau pleinement et sans aucun retard au Traité sur la non-prolifération et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La Pologne appuie une démarche progressive en matière de désarmement nucléaire, axée sur le Traité sur la non-prolifération et le système d'institutions et d'accords internationaux pertinents. Nous pensons qu'une autre mesure importante allant dans ce sens serait l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons du rapport du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159), auquel un expert polonais a contribué. Nous considérons qu'il constitue une bonne base pour les négociations futures à la Conférence du désarmement et espérons qu'il facilitera le processus de démarrage des négociations sur le traité.

La prolifération des missiles balistiques, en particulier ceux qui sont capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive, reste un grave défi lancé à la paix et à la sécurité internationales. Ces deux dernières années, la Pologne a présidé les travaux du Code de conduite de La Haye, qui est le principal instrument de transparence et de mesures de confiance dans ce domaine.

Comme lors des années précédentes, la Pologne présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution sur l'application de la Convention sur les armes chimiques. Nos efforts sont maintenant plus importants que jamais. Malheureusement, en dépit de nombreux succès remportés ces dernières années, le monde actuel reste témoin de menaces et de difficultés bien réelles liées aux armes chimiques, s'agissant notamment d'un

élément clef de la Convention, à savoir l'utilisation effective de ce type d'arme inhumain. La situation actuelle soulève la question fondamentale de l'intégrité de la CIAC et de la crédibilité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La Pologne s'inquiète vivement de l'utilisation, ces dernières années, d'armes chimiques en Iraq, en Malaisie, en République arabe syrienne et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Nous condamnons fermement ces actes et exigeons que leurs auteurs en répondent.

Dans ce contexte, l'Assemblée générale doit envoyer, au nom de la communauté internationale, un message d'appui ferme, uni et dénué d'ambiguïté en faveur de l'intégrité de la CIAC et du rôle de l'OIAC. Nous devons démontrer notre communauté de vues en faveur d'un monde exempt d'armes chimiques, laquelle doit renforcer la CIAC et l'OIAC et non les affaiblir. C'est la seule façon de nous défendre contre les défis et les menaces que posent les armes chimiques et de dissuader tout contrevenant futur, qu'il soit étatique ou non étatique. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

Nous exprimons notre soutien constant au travail important effectué dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). La Pologne est fermement convaincue que la Convention reste l'instrument le plus approprié pour examiner les faits nouveaux en matière de technologies d'armement. Nous saluons le travail accompli cette année par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes, qui doit conduire au recensement des éléments constitutifs de ces systèmes. La CCAC constitue aussi le cadre approprié pour discuter de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, afin de minimiser les préjudices humanitaires en renforçant éventuellement l'application des normes et principes existants du droit international humanitaire.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pendant la période 2018-2019, la Pologne promeut continûment les politiques responsables d'exportation des armes légères et de petit calibre, ainsi que la sécurité physique et la gestion des stocks de ces armes. Nous accueillons avec satisfaction le Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), qui

pourrait aider à protéger les membres les plus vulnérables de la société des flux illicites d'armes légères et de petit calibre, favorisant ainsi la réalisation des objectifs de développement durable.

La Pologne reste également attachée aux objectifs de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à son universalisation, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action de Maputo (2014-2019), afin que se concrétise l'aspiration à la réalisation d'un monde exempt de mines antipersonnel d'ici 2025. La quatrième Conférence d'examen, qui doit se tenir en 2019, sera une étape clef de nos efforts collectifs visant à renforcer la protection des civils touchés par les conflits armés.

La Pologne voit sous un jour positif le programme du Secrétaire général pour le désarmement. Il est important qu'une telle initiative soit venue du sommet du système des Nations Unies. Dans le même temps, il est normal que cette sorte d'initiative ne soit pas universelle et qu'elle s'applique aux besoins et aux attentes des différents États. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le plan de mise en œuvre qui doit être présenté par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

La Pologne apprécie vivement le travail de fond de la session de cette année de la Conférence du désarmement. La création de cinq organes subsidiaires et l'adoption de leurs quatre rapports (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141) sont importantes, constituant la première réalisation de ce type depuis 22 ans. Nous félicitons les coordonnateurs de ces organes, du Bélarus, du Brésil, de l'Allemagne, de l'Indonésie et des Pays-Bas. Nous espérons que ces contributions nous mèneront l'année prochaine à un travail encore plus réussi de la Conférence. Je terminerai sur cette note positive.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, d'avoir pris vos fonctions et je vous assure de la pleine coopération de ma délégation. Nous remercions aussi le Secrétariat de son appui technique et logistique.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

La situation en matière de sécurité internationale se détériore, ce qui nuit à la stabilité stratégique aux niveaux mondial et régional. La méfiance entre les États s'accroît. Tandis que de nombreux différends anciens

continuent de couvrir, de nouveaux conflits ne cessent de surgir. La qualité et la quantité des armements augmentent régulièrement. La mise au point d'armes de plus en plus meurtrières et perfectionnées se poursuit sans relâche. La discrimination et la pratique du deux poids, deux mesures pèsent lourdement sur le régime de non-prolifération.

Ces tendances sont les plus prononcées dans la région de l'Asie du Sud, qui est marquée par la quête d'un pays soucieux d'établir son hégémonie. Son accumulation incessante d'armes, conjuguée à ses politiques agressives à courte vue, alimente l'insécurité chez ses voisins. La dynamique en matière de sécurité est encore compliquée par les exemptions discriminatoires accordées par des puissances extérieures pour la fourniture dans notre région de matériel militaire de pointe et de technologies sensibles. Ces actions contournent les considérations de non-prolifération en faveur d'intérêts égoïstes étroits.

Conformément à une tradition de longue date, à savoir la concertation bilatérale sur les questions stratégiques, et sans être découragé par l'absence d'une réponse favorable, le Pakistan a proposé un dispositif bilatéral entre le Pakistan et l'Inde sur une interdiction des essais nucléaires. Nous renouvelons notre attachement à cette proposition, qui ferait beaucoup pour renforcer la norme mondiale contre les essais nucléaires et promouvoir la stabilité régionale. La paix et la stabilité en Asie du Sud ne peuvent être réalisées sans le règlement des différends sous-jacents, un accord sur des mesures réciproques pour la retenue relative au nucléaire et aux missiles et l'établissement d'un équilibre entre les forces classiques. Notre proposition relative à un régime de retenue stratégique en Asie du Sud, basée sur ces trois éléments interdépendants, reste d'actualité.

L'insatisfaction croissante face à l'inactivité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, causée par l'absence de progrès sur le désarmement nucléaire, a atteint un point de basculement. La tentative faite par certains États de détourner l'attention du non-respect de leurs obligations en matière de désarmement en proposant des mesures supplémentaires de non-prolifération qui ne leur coûtent absolument rien mais qui ont d'immenses incidences sur la sécurité d'autres États est vouée à l'échec. Nous avons besoin de démarches qui nous unissent dans notre entreprise commune visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire ne peut être réalisé que comme une entreprise coopérative et

universellement convenue, grâce à un processus fondé sur le consensus, faisant intervenir toutes les parties prenantes pertinentes et aboutissant à une sécurité égale et non diminuée pour tous les États, comme l'établit le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Je réaffirme l'attachement du Pakistan à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui soit réalisé de façon universelle, vérifiable et non discriminatoire.

Le Pakistan soutient également le début de négociations à la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur les assurances négatives de sécurité, ainsi que sur des questions contemporaines telles que le terrorisme chimique et biologique, les systèmes d'armes létales autonomes et les armes cybernétiques.

Le Pakistan partage les préoccupations largement répandues au sujet de l'érosion du multilatéralisme, en particulier dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. Nous considérons que le multilatéralisme est un principe fondamental des négociations dans ces domaines et qu'il représente la seule démarche viable pour aborder efficacement ces questions.

Après l'échec de l'élaboration d'un consensus sur un traité équitable et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, des tentatives sont faites pour forcer des progrès sur cette question en dehors de la Conférence du désarmement. Les vœux pieux et la rédaction de textes créatifs ne peuvent pas faire disparaître les divergences majeures sur l'objectif et la portée du traité, basées sur de sérieuses préoccupations en matière de sécurité, et il faut s'attaquer de front à ces divergences. Le Pakistan n'avait pas accepté les recommandations élaborées en 2015 par le Groupe d'experts gouvernementaux peu judicieux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, et nous n'acceptons pas non plus les recommandations du prétendu groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le travail de fond sur un traité relatif aux matières fissiles doit être entrepris à la Conférence du désarmement sur la base d'un mandat universellement accepté qui prenne explicitement en compte les asymétries dans les stocks existants de matières fissiles et qui contribue

véritablement au désarmement nucléaire. Nous devons examiner les incidences défavorables qu'aurait sur l'avenir du Traité le recours à la discrimination et aux deux poids, deux mesures qui se manifeste dans les accords bilatéraux en matière de coopération nucléaire, dans l'octroi de dérogations iniques et dans la volonté constante de créer de nouvelles exceptions spécifiques pour un pays donné dans les régimes multilatéraux de contrôle des exportations.

Les défis en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement doivent être relevés sur la base de certains principes fondamentaux, comme suit.

Premièrement, le droit à une sécurité égale pour tous les États doit être reconnu.

Deuxièmement, il faut prendre en compte les motifs qui poussent les États à acquérir des armes.

Troisièmement, il faut renouveler l'engagement à parvenir au désarmement nucléaire universel dans le contexte d'un système revitalisé de sécurité collective.

Quatrièmement, il faut élaborer une approche non discriminatoire et fondée sur des critères afin d'encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le cadre de garanties internationales appropriées, conformément aux obligations internationales des États individuels en la matière.

Cinquièmement, il faut donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties effectives contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, par le biais de la conclusion, à la Conférence du désarmement, d'un traité universel et juridiquement contraignant.

Sixièmement, il faut répondre aux préoccupations découlant du déploiement de systèmes antimissiles balistiques, qui sont déstabilisants par nature.

Septièmement, il faut renforcer le régime juridique international afin de prévenir une militarisation de l'espace, en menant des négociations à cet effet dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Huitièmement, il faut, à titre de mesure en faveur du désarmement, régler la question de la production passée et future de matières fissiles, en adoptant un traité non discriminatoire sur les matières fissiles dans la Conférence.

Neuvièmement, les armes cybernétiques et autonomes doivent être soumises aux réglementations et interdictions internationales appropriées.

Et dixièmement, il faut répondre aux questions de sécurité régionale par le dialogue et la diplomatie, notamment par la mise en place d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud, d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et d'une péninsule coréenne dénucléarisée, et par la quête d'une réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques et la reconnaissance du lien de cause à effet direct qu'elles ont avec la dépendance continue à l'égard des armes nucléaires.

Le Pakistan est devenu un partenaire systématique des initiatives menées dans le cadre du régime international de non-prolifération. Le Pakistan réunit les critères internationaux requis pour bénéficier d'un accès aux technologies nucléaires civiles afin de répondre à ses besoins énergétiques de manière sûre et sécurisée et dans le respect des garanties idoines. En prenant un ensemble de mesures dans divers domaines, nous avons donné la preuve de notre admissibilité au Groupe des fournisseurs nucléaires. Nous espérons un élargissement non discriminatoire de la composition du Groupe.

Une version intégrale de cette déclaration sera publiée sur PaperSmart.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Nous vous présentons tous nos vœux de succès pour les travaux de cette année, de même qu'aux autres membres du Bureau; et nous exprimons notre ferme volonté de contribuer activement et positivement à des délibérations productives.

Nous souscrivons à la déclaration prononcée par la Représentante permanente de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2), ainsi qu'à celle que va faire le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. En cette occasion, nous souhaitons ajouter des considérations et observations spécifiques du point de vue de la délégation chilienne.

Mon pays est convaincu qu'il est possible de coexister dans un monde exempt d'armes nucléaires et que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recourir à la dissuasion nucléaire, en plus d'être un impératif moral, est un objectif réalisable et conforme au système international de protection des droits de l'homme.

L'attachement du Chili au désarmement et à la non-prolifération est clair et a été attesté lorsque le pays a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Traité cherche à éliminer la dernière catégorie d'armes de destruction massive qui ne soit pas explicitement interdite par un instrument juridiquement contraignant et ouvre une voie prometteuse vers la réalisation de notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires, tout en renforçant et en complétant le dispositif juridique actuel en la matière.

Nous réitérons que, pour le Chili, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous soulignons l'importance de parvenir à son universalisation et à la mise en œuvre équilibrée des trois piliers qui lui confèrent sa structure fondamentale – le désarmement, la non-prolifération et le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En ce qui concerne le TNP, nous réitérons notre appui à la candidature de l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi, de l'Argentine, à la présidence de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020.

En outre, le Chili se dit une nouvelle fois déterminé à appuyer les efforts multilatéraux en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'interdiction d'utiliser ou de détenir des armes de destruction massive. En plus de condamner l'utilisation militaire d'armes biologiques et chimiques quelles que soient les circonstances, nous appelons à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, en vue de parvenir à un monde exempt d'armes chimiques.

Nous reconnaissons que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un fléau dont les effets destructeurs sont incommensurables et transcendent le cadre de la sécurité internationale, ont une incidence directe sur le développement socioéconomique et les droits de l'homme et exacerbent les violences sexuelles et sexistes dont sont victimes des millions de personnes. C'est pourquoi nous nous félicitons que des dispositions relatives aux munitions figurent pour la première fois dans le Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), qui s'est tenue en juin.

Le Chili a déposé son instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes le 18 mai, confirmant ainsi son attachement à une réglementation effective du commerce international des armes classiques. Nous apprécions à sa juste valeur le fait que cet instrument contribue à réduire les souffrances humaines causées par les transferts d'armes illégaux et irresponsables, à améliorer la sécurité et la stabilité régionales et mondiales et à encourager la responsabilisation et la transparence des États Membres.

Le cyberspace, en particulier l'Internet, qui nous offre des avantages considérables en tant que bien public, exige de nous, dans le même temps, une gestion responsable de ses risques éventuels, compte tenu de sa nature mondiale et transfrontalière. La coopération internationale est donc indispensable pour maintenir un cyberspace libre, ouvert et sécurisé, fondé sur une réglementation internationale qui préserve les droits des individus et codifie le comportement des États dans cette dimension. C'est pourquoi, comme l'a dit le Secrétaire général, nous devons rester vigilants face à l'émergence de nouvelles technologies d'armement susceptibles de compromettre la sécurité des générations futures, ainsi qu'aux défis qu'elles pourraient représenter pour les normes juridiques, humanitaires et éthiques existantes.

Pour terminer, nous saisissons cette occasion pour saluer et appuyer l'initiative lancée par le Secrétaire général, intitulée *Assurer notre avenir commun – Un programme de désarmement*», dans laquelle il énonce une vision globale, cohérente et concrète qui est également liée à la réalisation des objectifs du développement durable. Cette vision renouvelée fait la liaison entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation d'objectifs tels que la paix, la justice, des institutions solides, la réduction de la pauvreté, la croissance économique, la santé, l'égalité des genres, et des villes et communautés durables, autant d'objectifs qui sont également ceux du Chili. La Première Commission peut compter sur notre engagement à contribuer positivement à ses travaux.

M. Jato (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation.

La Suède s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et à celle faite au nom des pays nordiques (voir A/C.1/73/PV.2). Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Ce rassemblement se tient dans un contexte marqué un climat général de sécurité tendu et imprévisible. Un renforcement des arsenaux nucléaires dans le monde, et ce pour la première fois depuis 1986, pourrait bientôt devenir une réalité, nous éloignant un peu plus de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Des programmes de modernisation sont en cours dans les États dotés d'armes nucléaires, qui mettent à profit les progrès technologiques pour améliorer les capacités des ogives comme des vecteurs. La notion d'« utilisation simplifiée » est particulièrement préoccupante, car elle peut fausser la distinction entre guerre nucléaire et guerre classique, abaissant ainsi le seuil nucléaire.

Dans nos efforts de relance de la diplomatie en matière de désarmement, nous devons nous appuyer pleinement sur le ferme engagement pris par le Secrétaire général. Son programme de désarmement sera une source d'inspiration pour le système des Nations Unies. Et il doit être une source d'inspiration pour nous aussi, et notamment nous inciter à adopter systématiquement une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et à associer la société civile à nos travaux.

Nous allons bientôt entamer la deuxième moitié de l'actuel cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À l'approche de la Conférence d'examen de 2020 et dans la mesure où nous avons tous présenté nos positions nationales au cours des deux sessions du Comité préparatoire, il nous faut maintenant commencer à élaborer plus concrètement le résultat que nous voulons atteindre. Du point de vue de la Suède, un élément essentiel serait une déclaration qui réaffirme notre attachement au Traité lui-même et aux engagements pris lors des conférences d'examen successives, y compris ceux concernant l'article VI.

Pour dissiper toute notion d'« utilisation » des armes nucléaires, nous devons également faire comprendre clairement qu'une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être déclenchée. Une telle déclaration d'ordre politique doit être étayée par des mesures concrètes couvrant les trois piliers du Traité. À cet égard, la Suède a déjà signalé que la réduction du risque nucléaire et les mesures de transparence pouvaient constituer des terrains d'entente. La vérification du désarmement offre un autre axe prometteur en matière de coopération, étant donné qu'elle renforce la transparence et la confiance. La transformation de ces idées en résultats concrets de la Conférence

dépendra de l'engagement constructif des États dotés d'armes nucléaires.

L'examen de certains grands problèmes régionaux de prolifération nous rappelle tous les jours combien le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est indispensable. Nous devons fournir à cette dernière le soutien politique et financier nécessaire et la doter des outils de contrôle dont elle a besoin, y compris en faisant en sorte que le protocole additionnel soit universellement appliqués. Mais l'Agence est bien plus qu'une agence de surveillance nucléaire – elle apporte des contributions essentielles dans des domaines tels que la santé, l'alimentation, l'agriculture et la purification de l'eau. En tant que membre du Conseil des gouverneurs, la Suède s'engagera dans tous les domaines couverts par le vaste mandat de l'AIEA.

La poursuite de l'application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques reste d'une importance fondamentale et est la seule éclaircie dans le ciel gris du contrôle des armements stratégiques. Nous demandons aux États-Unis et à la Russie de proroger le Traité jusqu'à 2026. En attendant, il faut répondre aux préoccupations concernant le non-respect par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Comme les crises de prolifération régionales actuelles l'indiquent, il faut redoubler d'attention pour lutter contre la dissémination de la technologie des missiles balistiques. Le Code de conduite de La Haye a été conçu spécialement pour cela. Cet accord volontaire, que la Suède a l'honneur de présider en 2018-2019, contribue à la transparence et renforce la confiance. Nous encourageons de nouveaux États à rejoindre les 139 qui y ont déjà souscrit. J'invite les membres de la Commission à se joindre à nous, vendredi 12 octobre, à une manifestation parallèle sur le Code de conduite de La Haye.

Le Plan d'action global commun atteste du plein potentiel d'une diplomatie déterminée et soutenue. Comme l'AIEA l'a confirmé en mettant en place des garanties très intrusives, l'Iran continue de remplir ses obligations au titre de l'accord nucléaire. Tant que ce sera le cas, le Plan d'action global commun réduira effectivement la capacité de l'Iran de mettre au point des armes nucléaires. Dans ce contexte, la Suède et, en fait, l'Union européenne, déplorent vivement le retrait des États-Unis de l'accord. Le rôle de l'Iran dans la région et ses activités liées aux missiles sont clairement une source de préoccupation, mais ils faut toutefois les

traiter séparément et pas aux dépens du Plan d'action global commun.

Les programmes d'armes et de missiles nucléaires de la République populaire démocratique de Corée restent une menace majeure pour le régime mondial de non-prolifération. Les efforts diplomatiques déployés ces derniers mois méritent notre appui plein et actif. Toutes les parties doivent maintenant œuvrer pour maintenir la dynamique. Pour la République populaire démocratique de Corée cela signifie qu'il faut que les engagements pris se traduisent en actes juridiquement contraignants, notamment en signant et en ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Surtout, l'AIEA doit se voir accorder un rôle dès le lancement des processus de vérification et de dénucléarisation.

L'utilisation récurrente d'armes chimiques a été dernièrement une tendance effroyable, remettant en question une norme que nous considérons pourtant comme bien établie. La guerre chimique s'est encore poursuivie en Syrie au cours de l'année écoulée - une atrocité en pleine crise humanitaire dévastatrice. L'impasse sur cette question au Conseil de sécurité, qui l'a empêché d'attribuer clairement les responsabilités, a été un épisode particulièrement déprimant pour la Suède durant son mandat au Conseil. Par ailleurs, un agent neurotoxique a été utilisé à Salisbury dans le cadre d'une tentative d'assassinat irresponsable, ce qui a entraîné rapidement l'ouverture d'une enquête à laquelle la Russie se doit d'apporter toute sa coopération.

Compte tenu de tout cela, les enjeux sont nombreux à l'approche de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. La norme interdisant l'emploi des armes chimiques doit être respectée, et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques doit se voir donner les moyens de faire son travail. Surtout, il nous faut tout mettre en œuvre pour éviter la politisation, car cela pourrait affaiblir sérieusement l'Organisation.

Les importantes pertes causées par les armes légères et de petit calibre doivent nous rappeler en permanence combien il importe d'agir. La troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui a eu lieu l'été dernier, a donné des progrès satisfaisants, notamment pour ce qui est de

l'égalité des sexes et des liens avec les objectifs de développement durable. Mais il faut faire plus sur d'autres questions, notamment celle des munitions. La poursuite de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes doit aussi rester une priorité.

Les institutions multilatérales qui ont été pour nous d'une grande utilité pendant des décennies sont mises à rude épreuve. Plutôt que de saper ce qui a été soigneusement construit, le moment est venu aujourd'hui de démontrer, en paroles et en actes, notre attachement fondamental à ce cadre. Nos travaux ici à New York permettront, nous l'espérons, de réaliser des progrès concrets durant l'année à venir. La situation mondiale en matière de sécurité n'exige pas moins.

M. Phansourivong (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre plein appui et sur notre entière coopération dans l'accomplissement de votre tâche.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et des Philippines respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.2).

Le désarmement et la non-prolifération figurent depuis des années en bonne place à l'ordre du jour de l'ONU. Tous les États Membres doivent appuyer ces objectifs aux fins du maintien et de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi la République démocratique populaire lao attache une grande importance aux travaux de la Première Commission.

L'existence d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, demeure un sujet de grave préoccupation s'agissant de la paix et de la sécurité, car tant que des armes nucléaires existent, le risque de faire exploser ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein demeure, exposant ainsi l'humanité et l'environnement à leurs effets catastrophiques.

C'est pourquoi nous croyons fermement que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Et c'est pourquoi nous félicitons les pays qui ont signé ou ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017 ici au Siège. Il est encourageant de voir que 69 pays ont signé le Traité et que 19 autres

l'ont ratifié. La République démocratique populaire lao est l'un des pays à avoir signé cet important traité. Ma délégation espère qu'il entrera en vigueur dans un avenir proche afin qu'il puisse contribuer à la réalisation d'un monde débarrassé des armes nucléaires.

Ma délégation se félicite également de la réunion de l'Assemblée générale à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre. Nous estimons que nous devons redoubler d'efforts pour sensibiliser l'opinion publique et promouvoir l'éducation sur les dangers des armes nucléaires et autres armes de destruction massive afin que les générations futures cessent de les acquérir.

Nous savons tous que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement, étant le seul instrument international pertinent dont l'application est quasi universelle. C'est pourquoi il nous incombe de prendre de bonne foi des mesures efficaces pour combler le vide juridique en matière d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires, y compris celles qui visent la pleine application de l'article VI du TNP, afin d'instaurer et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation appuie la mise en œuvre des trois piliers du Traité, à savoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui s'articulent parfaitement. Nous sommes fermement convaincus qu'ils servent au mieux les intérêts de la communauté internationale et doivent être appliqués de manière égale, mais des divergences subsistent et le désarmement nucléaire se fait attendre.

La République démocratique populaire lao se félicite du récent sommet historique organisé en juin entre les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis d'Amérique. Il s'agit là d'une étape importante dans les relations entre les deux pays. Nous nous félicitons également du troisième sommet des dirigeants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée, qui contribue non seulement à l'amélioration des relations bilatérales entre les deux pays, mais aussi au règlement de la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous espérons que cette dynamique positive sera renforcée et contribuera au maintien de la paix et de la stabilité et à la dénucléarisation de l'ensemble de la région.

La République démocratique populaire lao souligne l'importance que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui vise à promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Pourtant, 20 ans après son adoption, le TICE n'a toujours pas pris effet. Il appartient donc à la communauté internationale de faire en sorte que ce traité entre en vigueur. Nous espérons que ceux qui ne l'ont pas encore fait signeront et ratifieront le TICE.

Afin d'appuyer les efforts internationaux, la République démocratique populaire lao est devenue partie à un certain nombre d'instruments internationaux relatifs au désarmement et s'est engagée à s'acquitter de ses obligations internationales au titre de ces traités. La République démocratique populaire lao attache une grande importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, car elles ont contribué de manière significative à améliorer l'efficacité du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi qu'à renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales. C'est pourquoi nous appuyons fermement la préservation de la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN.

La République démocratique populaire lao salue le rôle important joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la non-prolifération nucléaire et la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, de la sûreté nucléaire et des garanties nucléaires. À cet égard, la République démocratique populaire lao a signé le Protocole additionnel de l'AIEA.

Ma délégation souhaite évoquer le danger des armes à sous-munitions, qui frappent sans discrimination et ont des effets pernicieux à long terme pour les populations et le développement. L'utilisation massive des armes à sous-munitions dans mon pays pendant la guerre qui a duré neuf ans en est un bon exemple. Ces munitions continuent de tuer et de mutiler nos concitoyens et entravent le développement du pays. Le retrait des engins non explosés est un processus laborieux et on ne sait pas combien d'années cela va nous prendre en raison de l'étendue des zones contaminées. Il faut énormément de ressources pour appuyer ces travaux, et nos efforts pour éliminer les munitions non explosées, avec l'appui et l'assistance de la communauté

internationale, n'ont donné que des résultats limités ces dernières années.

C'est pourquoi, pour continuer de s'attaquer à ce problème grave et persistant, la République démocratique populaire lao a fait un pas de plus en adoptant l'objectif national 18 de développement durable, intitulé « Vivre à l'abri des munitions non explosées ». Nous appelons la communauté internationale à nous appuyer dans la réalisation de cet objectif et de nos autres objectifs nationaux de développement durable, afin d'aider notre pays à se débarrasser des munitions non explosées.

Ma délégation tient à souligner que, pour sortir de l'impasse difficile dans laquelle nous nous trouvons et faire avancer la question très importante du désarmement et de la non-prolifération, il est essentiel que chaque État fasse preuve d'une volonté politique ferme et s'associe aux efforts collectifs. Nous soulignons qu'une démarche multilatérale est essentielle pour atteindre les objectifs ultimes du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Tous les pays devront redoubler d'efforts et œuvrer de concert à la réalisation de nos objectifs communs afin que le monde soit à l'abri de la peur et des menaces posées par les divers types d'armes de destruction massive.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session.

Tout en souscrivant à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.2), j'aimerais ajouter les observations suivantes à titre national.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son nouveau programme de désarmement, intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, nous vivons dans un monde d'imprévisibilité et de tensions et dans un environnement sécuritaire en constante mutation. Le système multilatéral fondé sur des règles et des traités fait face à de graves difficultés. La guerre en Syrie dure depuis sept ans et a été marquée par de graves violations des droits de l'homme et l'utilisation répétée d'armes chimiques. En Europe, l'agression contre l'Ukraine rappelle que les principes fondamentaux de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale ne sont pas respectés par tous. L'éventail des menaces à la sécurité est aujourd'hui plus large que jamais. Les menaces militaires classiques, les cyberattaques, les menaces hybrides et le terrorisme,

ainsi que la prolifération et même l'utilisation d'armes de destruction massive, exigent des réponses urgentes.

La prolifération et la résurgence de l'utilisation des armes de destruction massive demeurent de graves menaces. Nous sommes préoccupés par l'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie et réitérons notre ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques au Royaume-Uni plus tôt cette année. Ces attaques, toutes deux confirmées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), constituent de graves violations du droit international.

Nous regrettons vivement que le renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU ait fait l'objet d'un veto au Conseil de sécurité (voir S/PV.8073). Comme il ne peut y avoir d'impunité et que les responsables doivent répondre de leurs actes, nous nous félicitons de la décision de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction de renforcer la capacité de l'OIAC à identifier les auteurs de l'emploi des armes chimiques et de mettre en place un mécanisme universel d'établissement des responsabilités. En outre, l'Estonie se félicite des efforts déployés dans le cadre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à se remettre en conformité avec les obligations internationales qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons des efforts diplomatiques en cours avec la République populaire démocratique de Corée qui ont contribué à apaiser les tensions. Toutefois, tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation, tous les États doivent continuer à appliquer strictement les sanctions existantes.

L'Estonie continue d'appuyer le Plan d'action global commun. Nous réaffirmons la nécessité pour l'Iran de continuer à respecter strictement tous ses engagements nucléaires et de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la véritable pierre angulaire des efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Estonie partage l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires et continue d'appuyer une approche graduelle, mise en œuvre de façon réaliste et responsable. À cette fin, l'Estonie a appuyé la résolution 71/259, sur le Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et la résolution 71/67, sur la vérification du désarmement nucléaire. L'Estonie a participé activement aux travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous espérons que ce processus nous rapprochera du début des négociations officielles.

Nous sommes toujours préoccupés par l'impasse de longue date dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Il importe de continuer à examiner les moyens de la revitaliser. Je voudrais réitérer la demande de l'Estonie de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux débats sur le désarmement en tant que membre à part entière de la Conférence.

L'Estonie est consciente que la cybersécurité est désormais une question fondamentale dans le contexte de la sécurité internationale. Le rôle et la participation de l'ONU pour ce qui est des efforts déployés au sein de la Première Commission pour dégager un consensus sur les normes relatives au comportement responsable des États sont de plus en plus importants. Au fil des ans, les groupes d'experts gouvernementaux du Comité sont parvenus à un consensus sur un certain nombre de recommandations qui ont été entérinées par l'Assemblée générale à plusieurs reprises. En tant qu'États, il nous incombe de mettre pleinement en œuvre ces recommandations. L'Estonie est favorable à la poursuite des efforts déployés pour mettre en place un cadre stratégique pour la prévention des conflits et la stabilité dans le cyberspace fondé sur le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, ainsi que pour élaborer et appliquer des normes universelles relatives au comportement responsable des États et de mesures de confiance à l'échelle régionale.

L'Estonie appuie les efforts visant à universaliser et à renforcer la Convention sur certaines armes classiques. Nous sommes convaincus que la Convention sur certaines armes classiques est le cadre le plus approprié pour examiner la question des technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes. L'Estonie a contribué activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes

d'armes létales autonomes et se félicite des principes directeurs qui ont été adoptés.

L'Estonie se félicite des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage. La quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Tokyo, a permis d'accomplir des progrès supplémentaires en vue de la réalisation de plusieurs objectifs du Traité. Il faut œuvrer à l'universalisation du Traité, à son application effective, au renforcement de la coopération avec toutes les parties prenantes et à la sensibilisation à la violence fondée sur le genre.

L'Estonie continue de contribuer au déminage humanitaire et à la lutte antimines, notamment en appuyant le Service de la lutte antimines de l'ONU et des projets humanitaires dans le cadre bilatéral et international. Nous exhortons également tous les États à adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Enfin, l'Estonie est déterminée à contribuer aux efforts mondiaux visant à renforcer le droit international et l'ordre fondé sur des règles et à mettre en œuvre les instruments existants de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. La candidature de l'Estonie à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021 témoigne de son engagement de longue date à assumer davantage de responsabilités en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales et offre au Conseil la perspective d'un petit État.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je vous assure du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous pour accomplir notre mission.

L'engagement du Japon à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour promouvoir davantage nos efforts dans les domaines de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération demeure constant. Nous vivons dans un environnement de sécurité difficile, suite à l'apparition de nouvelles

technologies qui ont des répercussions sur un large éventail de questions relatives au désarmement et à la non-prolifération.

Dans ces conditions, nous devons poursuivre notre coopération transversale, pour rapprocher les différents points de vue. À cet égard, le Japon se félicite du document intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, présenté en mai par le Secrétaire général António Guterres. Le Japon appuie cette initiative et souhaite travailler avec l'ONU et d'autres États Membres dans le cadre d'efforts axés sur l'action et qui se renforcent mutuellement, en faisant fond sur les efforts pertinents déjà en cours.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il faut mettre de nouveau l'accent sur la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il incombe à tous les États parties au TNP de renforcer la dynamique internationale dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2020. Le Japon compte diriger cet effort, de concert avec l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, un groupe interrégional de 12 États non dotés d'armes nucléaires.

Cela fait 73 ans que les armes nucléaires n'ont pas été utilisées. La communauté internationale partage le même objectif d'avancer vers un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires. Dans le même temps, les menaces posées par les armes nucléaires persistent. Nous devons œuvrer simultanément en faveur de la sécurité et du désarmement nucléaire. Nous devons établir un équilibre entre ces deux objectifs tout en prenant des mesures concrètes et pratiques, avec la coopération des États dotés et non dotés d'armes nucléaires.

Nous estimons qu'un débat interactif, avec la participation des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires, s'impose. Dans le cadre d'une perspective à moyen et à long terme, il faut examiner notamment les moyens de contribuer efficacement à la réduction de la menace et de répondre aux préoccupations en matière de sécurité qui pourraient découler du processus de désarmement nucléaire. Dans le cadre de ce débat, il faut également insister sur la nécessité de rétablir la civilité et de respecter les différences d'opinions.

Le Japon présentera de nouveau son projet de résolution intitulé « Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires » (A/C.1/73/L.54), dénominateur commun d'un large éventail de questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, et qui soulève de nouvelles questions. Nous espérons que ce texte recueillera à nouveau un large appui de la part des États Membres. Nous encourageons tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à examiner les questions liées à la transparence, à la vérification, à la réduction des menaces et des risques et à la sécurité pendant le processus de désarmement nucléaire et à en approfondir la compréhension. Nous estimons que les mesures qui découleront de ce processus offrent des possibilités évidentes de faire avancer le désarmement nucléaire grâce à la coopération et à la collaboration avec tous les États. En outre, elles servent de mesures de confiance et de socle d'un environnement stable en matière de sécurité, au niveau régional et international.

Le Japon est déterminé à poursuivre ses efforts en vue de contribuer à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de la ratification, tout récemment, du Traité par le Royaume de Thaïlande et de sa signature par Tuvalu. Le Japon appelle une fois de plus les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié ce Traité, en particulier les pays visés à l'annexe 2, à le faire sans plus tarder.

Le Japon réaffirme son attachement ferme à l'objectif du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires, des programmes nucléaires existants et des installations connexes, ainsi que de ses missiles balistiques de toutes portées de la Corée du Nord, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Conscient de l'évolution récente de la situation, notamment du sommet États-Unis-Corée du Nord qui s'est tenu à Singapour en juin et des trois sommets entre les deux Corées, le Japon appelle la Corée du Nord à prendre des mesures concrètes pour dénucléariser le pays. Nous appelons également tous les États Membres à appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En plus des questions relatives aux armes nucléaires, le Japon a fait preuve d'engagement en ce qui concerne d'autres efforts de désarmement, comme la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur

l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Il importe également de faire des progrès en matière de réglementation des armes classiques. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre demeure l'une des menaces les plus graves à la sécurité, à la sûreté et à la stabilité, et entraîne un large éventail de conséquences humanitaires et socioéconomiques aux niveaux local, national, régional et international. Nous devons travailler dur pour sauver des vies, en particulier les civils qui continuent d'être les principales victimes des actes criminels et des conflits armés. Dans ce contexte, il importe que les États Membres mettent en œuvre les mesures appropriées, conformément au Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), qui s'est tenue ici à New York en juin sous la présidence de la France. Il sera également important d'appliquer et de renforcer les mesures adoptées durant la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est déroulée à Tokyo en août sous la présidence du Japon. Ce dernier continuera de déployer des efforts actifs et intégrés aux niveaux international, régional et sous-régional pour lutter contre les problèmes liés au détournement, à la prolifération non réglementée, à l'accumulation excessive ou à l'utilisation abusive d'armes légères et de petit calibre.

L'éducation a un rôle important à jouer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Nous devons cultiver la pensée critique et comprendre les conséquences humanitaires des explosions et de la prolifération nucléaires. L'examen pratique de ces questions aide à nourrir la pensée critique et alimente une volonté, une aspiration et une sagesse durables chez toutes les parties prenantes dans le monde entier.

La Conférence d'examen du TNP en 2020 aura lieu dans moins de deux ans. À cet égard, je tiens à souligner trois éléments importants, à savoir la mise en œuvre, l'initiative et l'interaction, autrement dit la mise en œuvre de mesures concrètes pour faire avancer le désarmement nucléaire et améliorer le climat de sécurité; l'initiative pour faciliter des dialogues constructifs qui permettent à la communauté internationale de débattre des risques et problèmes nouveaux; et l'interaction entre tous les acteurs sur la base des principes

de civilité et de respect des opinions divergentes. Nous estimons que ces trois éléments encourageront l'unité d'action à l'occasion de cet événement important. Nous avons un long chemin à parcourir pour débarrasser le monde des armes nucléaires.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste important. Vous pouvez compter sur notre plein appui dans la conduite de débats constructifs sur les questions inscrites à notre ordre du jour.

Comme nous pouvons tous le constater, les relations internationales sont de plus en plus imprévisibles, que ce soit sur le plan militaire ou politique. Dans ces circonstances, les problèmes liés à la nécessité de garantir la stabilité stratégique représentent une préoccupation centrale. Ces problèmes doivent être réglés si nous voulons créer les conditions nécessaires au renforcement de la sécurité internationale et à l'instauration d'une coopération équitable pour avancer vers un désarmement général et complet. En tant que partisan responsable et de longue date du désarmement nucléaire, la Fédération de Russie apporte une contribution considérable à la réduction des stocks d'armes stratégiques offensives depuis plus d'un demi-siècle. Le 5 février, nous avons annoncé avoir atteint le seuil fixé pour les vecteurs et têtes nucléaires dans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. En conséquence, l'arsenal nucléaire de la Russie a diminué de plus de 85 % depuis le sommet atteint durant la guerre froide. Nous voulons continuer d'avancer dans cette direction, et nous sommes disposés à envisager l'option de la prorogation du Traité, qui est autorisée. Cependant, avant cela, il est indispensable de régler toutes les questions en suspens relatives à l'application du Traité par nos partenaires. Les simples déclarations concernant le retrait des armes stratégiques offensives, si elles ne s'accompagnent pas du respect des normes du Traité, ne sont pas acceptables. Pour proroger le Traité, nous avons besoin d'un partenaire responsable.

Il sera impossible d'accomplir de nouveaux progrès dans la voie du désarmement nucléaire sans la participation de tous les États dotés de capacités nucléaires militaires. Cela vaut particulièrement pour les pays de l'alliance militaire de l'OTAN qui possèdent des armes nucléaires. Cependant, à notre plus grand regret, aucun de ces pays n'a manifesté la volonté de participer. Nous appuyons l'idée de débarrasser la planète des armes nucléaires, mais nous sommes partisans d'une approche équilibrée et progressive prenant en compte

tous les facteurs qui influent sur la stabilité stratégique. Il est essentiel que la sécurité de tous les acteurs participant au processus d'élimination des armes nucléaires soit simultanément et obligatoirement renforcée.

Les facteurs tels que l'émergence, dans la nouvelle doctrine nucléaire d'un des États les plus développés, de plans qui pourraient assouplir les conditions du recours aux armes nucléaires, ainsi que l'expansion illimitée par ce même État de ses systèmes de défense antimissiles déployés dans le monde entier, ont des conséquences profondément destructrices. Il est par ailleurs de plus en plus évident que cet État se prépare à mener des opérations militaires dans l'espace circumterrestre. Nous réitérons les questions sérieuses, anciennes et nouvelles, adressées à notre partenaire à propos du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, notamment en ce qui concerne le déploiement de systèmes de lancement vertical Mark-41 sur le terrain en Roumanie et en Pologne, qui pose une menace importante au Traité.

Le désarmement nucléaire est également compromis par la persistance de la présence d'armes nucléaires étrangères non stratégiques en Europe, qui s'accompagne de la pratique dite du partage nucléaire, une pratique choquante au XXI^e siècle selon laquelle des États membres de l'OTAN qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires sont formés à l'utilisation des armes nucléaires, en violation directe du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les jeux politiques dont fait l'objet de Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sont profondément destructeurs. Comme la Première Commission le sait, la nouvelle doctrine nucléaire d'un État en particulier revient à anéantir toute perspective d'entrée en vigueur du Traité, et il va sans dire que dans de telles circonstances, il ne saurait être question d'accélérer la création et la mise en œuvre d'un mécanisme de vérification de la mise en œuvre du TICE.

En plein milieu du dernier cycle d'examen du TNP et à l'approche du cinquantième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature, nous nous trouvons tous dans une position très difficile, avec des différends de plus en plus prononcés entre États nucléaires et États non nucléaires et des désaccords qui se creusent au sein même de ces deux groupes d'États. Les normes et mécanismes universellement reconnus sont compromis et soumis à révision, et ce problème est compliqué par les tentatives d'exploiter le processus d'examen du TNP pour en faire un moyen d'exercer des pressions politiques sur certains États et pour s'adonner à la pratique

déplorable qui consiste à soulever des questions n'ayant rien à voir avec le Traité.

Nous n'avons toujours obtenu aucun résultat en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'inaction persistante dans ce domaine risque d'avoir de graves conséquences. Nous appuyons le projet de décision (A/C.1/73/L.22/Rev.1) présenté par la Ligue des États arabes aux fins de la convocation d'une conférence sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient. Le projet de décision ne va nullement à l'encontre des intérêts des États de la région et contribuera en fait à régler le problème sur le plan politique. Nous appelons les coauteurs de la résolution de 1995 à adopter eux aussi une position constructive.

Comme la Commission le sait, l'adoption du Plan d'action global commun pour régler la question du programme nucléaire iranien a été un grand succès dans le domaine du désarmement nucléaire. Téhéran a pleinement honoré ses obligations, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique l'a confirmé à plusieurs reprises, et l'Iran est actuellement l'État le plus souvent inspecté par l'Agence. Le retrait du Plan d'action d'un de ses initiateurs est une grave erreur de calcul et une mesure politique à courte vue.

La Fédération de Russie appuie pleinement les régimes internationaux interdisant les armes chimiques et biologiques.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement les efforts de la Russie pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Étant donné qu'un seul État puissant bloque ces initiatives, nous avons été contraints de mettre en œuvre des initiatives politiques sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace plutôt que de conclure des accords juridiquement contraignants. Si nous soutenons tous de telles initiatives politiques, nous pourrions trouver une solution politique à un des problèmes les plus importants de notre temps, à savoir la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, et sauver l'humanité des horreurs telles que celles dont nous avons tous été témoins lorsque les États-Unis ont bombardé Hiroshima et Nagasaki avec des armes nucléaires, une menace que nous n'avons toujours pas éliminée. Nous ne pouvons pas permettre que la même chose se produise dans l'espace.

La version intégrale de notre déclaration est disponible sous forme électronique, et une version papier est disponible à l'entrée de la salle.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection. Soyez assuré du plein appui de ma délégation dans votre direction des travaux de la Première Commission.

L'objectif premier de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'énoncé dans le tout premier article de la Charte des Nations Unies, est de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'écartier les menaces à la paix par des moyens pacifiques. Il est donc très clair que les pères fondateurs de l'ONU voulaient instaurer la paix et la sécurité par le désarmement. La vision d'un monde pacifique et prospère énoncée dans la Charte ne peut se concrétiser qu'en assurant le désarmement et en réduisant les investissements dans la fabrication d'armes pour investir dans la lutte contre la pauvreté, dans le renforcement de notre capacité d'adaptation aux changements climatiques et dans la protection des droits fondamentaux. Cela peut sembler utopique, mais c'est la seule façon réaliste d'avancer, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous montre comment y parvenir. Nous devons mettre en pratique ce que nous prêchons. La Première Commission doit travailler main dans la main avec la Deuxième et la Troisième Commissions. Une approche globale de la paix et du développement peut commencer en commission, ici à l'Assemblée générale.

Les Maldives n'ont jamais fabriqué aucun type d'armes ou de systèmes d'armement et n'ont nullement l'intention de le faire dans l'avenir. Les Maldiviens ont toujours pensé que l'amélioration de la qualité de vie de la population rendrait les Maldives plus sûres et plus fortes. Des Maldives plus fortes auront un effet bénéfique sur la sécurité de la région de l'océan Indien. Les Maldives considèrent que nous avons l'obligation morale d'œuvrer au renforcement des régimes internationaux de désarmement. Les Maldives sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'à plusieurs autres instruments de désarmement. Nous ne pourrions progresser en matière de désarmement, en particulier dans les discussions et les négociations sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, que si les parties ont confiance les unes dans les autres et font preuve de bonne foi. L'évolution récente de la situation en matière de non-prolifération donne à penser qu'il faut préserver les caractéristiques fondamentales du système étatique international et les principes du multilatéralisme. Il est absolument indispensable de veiller à ce que les résolutions du Conseil de

sécurité qui guident ces débats et décisions soient pleinement respectées. Nous devons encourager le respect du droit international, en particulier lorsque cela n'est pas à notre avantage.

Les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales s'aggravent et se multiplient chaque année. La Première Commission et la Sixième Commission doivent coordonner plus étroitement leurs débats pour que nous parvenions à une plus grande synergie dans la formulation de nos recommandations en matière de paix et de sécurité internationales. Les Maldives ont toujours plaidé pour que les menaces non traditionnelles à la sécurité soient prises en compte dans les discussions sur la paix et la sécurité internationales. Les conflits sont alimentés par des menaces telles que la criminalité transnationale organisée; les attentats terroristes, y compris ceux mentionnés dans la résolution 49/31; et les menaces émergentes telles que les changements climatiques. Pour s'attaquer à ces menaces, il faut aller au-delà du discours traditionnel sur la sécurité et le désarmement. En conséquence, la Commission doit envisager d'élargir ses horizons et de réfléchir à des façons de s'attaquer à ces problèmes de manière plus globale.

Pour réussir à bâtir un monde exempt d'armes nucléaires, les pays qui possèdent ces armes doivent démanteler leurs programmes d'armes nucléaires et renoncer à posséder de telles armes. Nous pensons que nous pouvons bâtir un monde exempt d'armes nucléaires, mais seulement grâce aux efforts collectifs des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires. Nous devons faire du désarmement mondial et de la non-prolifération une responsabilité partagée.

M. Dang Dinh Quy (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées, respectivement, par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.2).

Alors que notre monde reste confronté aux menaces multiples et constantes posées par les conflits prolongés, la violence, la course aux armements, le commerce illicite d'armes classiques et la prolifération

des armes de destruction massive, la Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies jouent plus que jamais un rôle important dans la promotion du programme mondial de non-prolifération et de désarmement, notamment les questions de sécurité du cyberspace et de l'espace. De manière générale, il est encourageant de voir que de nouveaux efforts sont déployés et que de nouvelles avancées sont enregistrées dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement. Nous saluons et appuyons le nouveau Programme de désarmement impulsé par le Secrétaire général António Guterres. Nous appuyons le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appuyons également le renforcement et l'amélioration de l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement de l'ONU, en particulier la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement.

Nous nous félicitons de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un événement historique intervenu après plus de 70 années d'efforts internationaux dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le Viet Nam est fier d'avoir été le dixième pays à ratifier le Traité. Nous nous félicitons également des faits nouveaux encourageants intervenus sur la péninsule coréenne et saluons les efforts faits par toutes les parties intéressées en vue du règlement des questions de non-prolifération nucléaire sur la péninsule par l'intermédiaire de la réalisation de la paix et de la stabilité durables dans la région.

Nous considérons qu'il est de la plus grande importance de défendre le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations sur la non-prolifération et le désarmement et qu'instrument efficace de renforcement de la confiance entre les pays. Nous soulignons l'importance de démarches efficaces et fondées sur des règles, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) doit s'accompagner de progrès substantiels en matière de désarmement desdites armes, en vue de l'objectif de leur élimination générale et complète.

Nous soulignons l'importance de la création et du renforcement de zones régionales exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient. En tant que membre de l'ASEAN, nous appliquons scrupuleusement

le plan d'action pour la période 2018-2022 relatif au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous continuons de demander aux États dotés d'armes nucléaires de signer rapidement les protocoles respectifs du Traité.

S'agissant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous saluons le travail accompli par les Pays-Bas et la Pologne lors des première et deuxième sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Nous nous réjouissons à la perspective de la présidence malaisienne de la prochaine session du Comité préparatoire et espérons vivement le succès de la Conférence.

Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont nous sommes devenus membre, nous continuons de demander aux pays restants visés à l'annexe 2 de signer et de ratifier ledit Traité afin de permettre son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne d'autres armes de destruction massive, nous sommes conscients des menaces et des dangers causés par l'existence et l'emploi d'armes chimiques, biologiques et radiologiques. Nous demandons l'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux applicables, notamment la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques.

Le Viet Nam reconnaît et partage les préoccupations au sujet des dangers et des conséquences des armes classiques. Nous respectons et appuyons pleinement la mise en œuvre des obligations en vertu des accords et régimes de contrôle internationaux pertinents, notamment l'établissement de rapports annuels sur le commerce des armes au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Dans le même temps, nous réaffirmons le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'échanger et de conserver des armes classiques pour leur défense nationale et leur sécurité.

S'agissant du Traité sur le commerce des armes, il faut établir un équilibre entre ses objectifs de réglementation aux fins de la sécurité et le droit national légitime à la légitime défense. En outre, il faut éviter de placer un fardeau inutile sur les activités économiques et le commerce légitimes. Selon nous, l'assistance technique doit être renforcée pour aider les pays

membres et d'autres à lutter contre le commerce illicite d'armes classiques.

Le Viet Nam souffre encore considérablement des conséquences des munitions non explosées laissées après une longue période de guerres. Nous appuyons les objectifs humanitaires des mécanismes internationaux pertinents visant à aider les pays touchés à faire face aux conséquences de la guerre. Nous mettons actuellement en œuvre le plan d'action national antimines 2010-2025, axé sur le déminage et l'assistance aux victimes. Nous remercions tous les partenaires internationaux qui nous ont apporté un soutien précieux et appelons ceux qui sont en mesure de le faire à se joindre à nous dans cette entreprise humanitaire. Pour notre part, nous sommes prêts à partager avec d'autres pays notre expérience de consolidation de la paix après un conflit, de déminage et d'assistance aux victimes.

Le Viet Nam a une politique cohérente d'appui à la non-prolifération et au désarmement des armes de destruction massive en vue de leur élimination générale et complète. Le Viet Nam est partie à tous les principaux traités concernant les armes de destruction massive, la non-prolifération et le désarmement et s'est pleinement acquitté de ses obligations à ce titre. En tant que partenaire responsable de la communauté internationale, nous appliquons rigoureusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016).

Enfin, je suis convaincu qu'il est possible de réaliser de concert des progrès au titre de l'ordre du jour de la Commission, si nous faisons preuve de bonne volonté, coopérons dans un climat de confiance et agissons ensemble de manière responsable.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis en premier lieu de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

Je voudrais également remercier la Présidente de l'Assemblée générale et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de leur présence et de leurs interventions d'hier (voir A/C.1/73/PV.2).

La communauté internationale est actuellement confrontée à des défis et des menaces qui nécessitent des engagements effectifs et efficaces. Nous faisons face à une situation complexe qui nous rappelle la nécessité impérieuse d'éliminer les armes de destruction massive,

lesquelles représentent une menace existentielle pour l'ensemble de l'humanité. Ces défis exigent des solutions élaborées grâce au dialogue et à la réalisation de consensus.

L'Argentine a établi une politique de sécurité internationale et de non-prolifération qui se projette sur deux plans : premièrement, le respect du droit à la mise au point et à l'utilisation pacifique des technologies de pointe, et deuxièmement, la non-prolifération des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, de leurs vecteurs et des technologies connexes.

Tandis que nous célébrons la Semaine mondiale de l'espace, l'Argentine appuie la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique et, en tant que patrimoine de l'humanité, son utilisation strictement pacifique pour l'amélioration des conditions de vie et pour la paix entre les peuples qui vivent sur notre planète. En fait, le dimanche 7 octobre, l'Argentine a mis en orbite le satellite d'observation et de télécommunication (SAOCOM) 1A, le plus moderne de ce type, conçu et fabriqué par la Commission nationale des activités spatiales de l'Argentine.

La mission SAOCOM a emporté dans l'espace une technologie complexe d'observation de la Terre, conçue pour fournir des données quelles que soient les conditions météorologiques, de jour comme de nuit, grâce à des micro-ondes de bande L. Ces caractéristiques donnent au satellite d'innombrables capacités d'observation, qui sont particulièrement utiles pour prévenir, surveiller, atténuer et évaluer les catastrophes naturelles ou anthropiques, pour les applications agricoles telles que la mesure de l'humidité des sols, pour les applications relatives à la neige, à la glace et aux glaciers, et pour la sécurité et la défense, entre autres domaines d'intérêt stratégique dont les avantages s'étendront à tous les pays de la région.

L'Argentine accorde un traitement prioritaire à la question du désarmement nucléaire et a déployé d'importants efforts dans ce domaine, ce qui traduit un attachement clair et soutenu au désarmement et à la non-prolifération nucléaire. Notre pays met en œuvre un programme nucléaire actif à des fins exclusivement pacifiques, étant un producteur et un exportateur de technologie nucléaire, dans le cadre du respect le plus strict des normes consacrées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste la pierre angulaire du régime de désarmement, de

non-prolifération nucléaire et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans le cadre de son attachement au désarmement et à la non-prolifération nucléaire, l'Argentine a présenté sa candidature à la présidence de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Cette Conférence revêtira une importance particulière, car elle marquera le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Le désarmement général et complet, internationalement vérifiable et dont l'irréversibilité est garantie constitue un défi que la communauté internationale doit relever de façon constructive et sur la base de larges consensus, afin que ce désarmement soit effectif. Le processus d'examen du TNP sera la prochaine occasion de promouvoir cette œuvre commune.

L'attachement de l'Argentine à la nécessité de continuer de travailler à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires a conduit mon pays à participer au processus de négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'Argentine partage l'esprit qui sous-tend le Traité, c'est pourquoi mon pays a voté pour son adoption. L'Argentine est en train d'analyser l'incidence que pourrait avoir le Traité sur d'autres domaines pertinents du régime en vigueur en matière de non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En fin d'année dernière, l'Argentine a accueilli la cinquième réunion plénière du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Notre participation à cette initiative reposait sur notre conviction que, pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, il est essentiel de maintenir un dialogue constructif entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui ne le sont pas. De même, l'Argentine collabore activement aux travaux des Groupes d'experts gouvernementaux chargés de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, de la vérification du désarmement nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les derniers incidents pour lesquels l'OIAC a déterminé que des armes ou substances chimiques avaient été utilisées comme armes nous stupéfient et attirent notre condamnation la plus ferme. L'Argentine

réaffirme que l'emploi d'armes chimiques quels que soient l'auteur, le lieu et les circonstances, est inacceptable et constitue une violation flagrante des obligations internationales découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et du droit international, et que tous ceux qui en sont responsables doivent être traduits en justice. Nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils se conforment strictement à toutes leurs obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Nous soulignons également les consensus qui ont permis que la quatrième Conférence d'examen de la Convention, qui se tient à la fin de cette année, soit fondée sur la robuste hypothèse de l'avènement d'un monde sans armes chimiques, et ce, dans un avenir proche durant lequel nous devons concentrer une partie de notre travail non seulement sur la destruction des arsenaux, mais aussi sur la prévention de la résurgence de la menace chimique.

L'Argentine estime que le processus de discussion doit avoir pour but de dégager de nouveaux consensus sur la manière dont on pourra relever ces défis, en cherchant à renforcer les mécanismes multilatéraux existants et à éviter les divisions qui les affaiblissent. Du fait de sa portée et de son aspect juridique, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est la réponse la plus claire des Nations Unies au problème des armes de destruction massive et à l'accès des acteurs non étatiques à ces armes. À cet égard, en 2019, notre pays aura l'honneur d'accueillir l'assemblée plénière de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Les armes légères continuent de poser un problème majeur. Nous devons réaffirmer l'importance des mécanismes internationaux sur la question et la nécessité d'explorer les synergies envisageables entre eux, notamment le Programme d'action sur les armes légères, l'Instrument international de traçage, le Protocole relatif aux armes à feu et le Traité sur le commerce des armes. À cet égard, nous soulignons l'appui traditionnel que l'Argentine apporte au Programme d'action, qui a tenu sa troisième Conférence d'examen en juillet cette année.

Nous nous félicitons également de la tenue, à Tokyo en août, de la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, instrument fondamental qui articule les trois dimensions centrales du commerce des armes : les droits de l'homme, la production et le commerce responsable. À cet égard, il est impératif de le consolider et de progresser sur la voie de sa mise en œuvre et de son universalisation.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus l'attachement de l'Argentine aux travaux de la Commission, et nous espérons que cette session sera fructueuse. Pour ce faire, la Première Commission peut être assurée de l'entière coopération de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis désolé de devoir monopoliser le temps de la Commission si près de l'heure du déjeuner mais malheureusement, nous venons une fois de plus d'entendre sur la Russie des inventions n'ayant rien à voir avec la réalité, depuis la plaque qui porte le vénéré nom de l'Ukraine. Compte tenu de leur absurdité, il n'y a peut-être pas lieu de les commenter ici. Toutefois, il est une chose que nous voulons faire : exprimer à nouveau nos condoléances au peuple ukrainien frère qui traverse ce qui est peut-être le moment le plus difficile de son histoire dans le sillage du coup d'État brutal et sanglant perpétré à Kiev en février 2014 avec l'appui des États-Unis et de l'Union européenne, qui a conduit au renversement du Gouvernement et du Président légitimes, suspendu l'application de la Constitution et rendu les pouvoirs politiques et le système judiciaire inopérants. L'État lui-même, en substance, a cessé d'exister. Les ultranationalistes sont alors arrivés au pouvoir à Kiev, et une guerre civile a éclaté. Tous ceux qui s'opposaient à cet assaut nationaliste commencèrent à être assassinés.

Inutile de le préciser, aucun Ukrainien doué de bon sens n'était d'accord avec cette tournure des événements horribles. Les habitants de la Crimée, en particulier, n'ont pas laissé les nationalistes et les extrémistes pénétrer sur leur territoire. Lors d'un référendum national organisé en République autonome de Crimée dans le respect de toutes les normes juridiques internationales, un taux de participation de 93 % a été enregistré, et 95 % des électeurs ont voté pour quitter un État qui avait alors cessé d'exister. Conformément à toutes les normes juridiques internationales et à la législation nationale, la République de Crimée a donc réintégré la Fédération de Russie. D'un point de vue historique, cette question a été définitivement et irrévocablement réglée. Pendant des siècles, la Crimée a fait partie de la

Russie; la Crimée fait désormais partie de la Russie, et continuera d'en faire partie. Il ne faut pas se faire d'illusions à cet égard. Conformément au principe fondamental ancré dans la Charte des Nations Unies concernant l'autodétermination, cette décision a été prise par le peuple lui-même, les habitants de la péninsule. Toute cette situation a été réglée de manière la plus démocratique et sans la moindre violence. Pas un seul coup de feu n'a été tiré et il n'y a pas eu une seule victime.

La situation dans le reste de l'Ukraine est très différente. Kiev continue de mener des hostilités contre le peuple du sud-est de l'Ukraine et n'a pas hésité à utiliser les plus sales méthodes, notamment le meurtre ignoble des dirigeants que le peuple avait choisis. La seule manière acceptable de régler le problème est de mettre en œuvre les Accords de Minsk conclus entre Kiev et le sud-est de l'Ukraine, grâce à la médiation des dirigeants de l'Allemagne, de la France et de la Fédération de Russie, comme nous le savons tous, et que le Conseil de sécurité a entériné dans sa résolution 2202 (2015) correspondante. Le reste n'est qu'une invention sans lien avec le sujet et il n'y a pas lieu que la Première Commission y consacre du temps. À ce jour, Kiev n'a mis en œuvre aucune des dispositions des Accords de Minsk – qui sont bien connues et que n'importe qui peut consulter – et c'est là toute l'essence du problème.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Sur ce point, je serai bref. Dans certaines des observations faites hier par le représentant syrien (voir A/C.1/73/PV.2), il a accusé les États-Unis de fournir des armes chimiques aux terroristes dans son pays. C'est absolument et positivement absurde. C'est bizarre et scandaleux, et cela ne mérite pas d'autres commentaires; je m'en tiendrai donc là.

Quant aux remarques faites par l'Ambassadeur de Russie, à chaque session de la Première Commission, il vient avec une liste de sujets dont il peut se plaindre concernant les États-Unis. Nous avons notre propre liste, dont il entendra parler plus tard. Je voudrais tout d'abord évoquer une question qu'il a soulevée et qui figure sur la liste des plaintes habituelles concernant le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Je vais être très clair : les États-Unis respectent intégralement le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, et ce depuis février. En ce qui concerne la prorogation de ce traité, à laquelle l'Ambassadeur Yermakov a fait référence, nous examinerons comment procéder en ce qui concerne une prorogation

en temps opportun. Mais je dois dire que, lorsque l'on voit les violations par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Traité « Ciel ouvert », son mépris des engagements pris dans le Mémoire de Budapest, les violations d'autres conventions et son comportement très préoccupant en Europe, il est très difficile d'ignorer toutes ces actions dans le processus décisionnel.

En ce qui concerne les commentaires de l'Ambassadeur selon lesquels la Russie a besoin d'un partenaire responsable, c'est effectivement intéressant. Nous disons depuis des années que nous attendons que la Russie soit un partenaire responsable et coopératif sur un certain nombre de questions. Il est donc intéressant de voir qu'elle a maintenant coopté notre langage.

Je serai très clair : c'est la Russie qui viole le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ayant produit et testé en vol un missile de croisière sol-sol au-delà de la portée de 5 500 kilomètres. Lorsque nous avons soulevé cette question pour la première fois, la Russie a nié avoir produit un missile de croisière sol-sol. Plus tard, elle a admis l'avoir fait, mais a déclaré qu'elle n'avait pas dépassé la limite de 5 500 kilomètres. Eh bien, nous ne sommes pas sûrs de ce qu'il faut croire au sujet de la Russie ces jours-ci.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, la Russie produit des armes terrestres antisatellite à un rythme très inquiétant. Elle continue de promouvoir le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui ne traite pas de cette question. Nous avons demandé à la Russie de traiter du fond de cette question, ce qu'elle n'a pas fait.

L'Ambassadeur Yermakov a également soulevé la question du partage des armes nucléaires de l'OTAN, ce qu'il fait régulièrement ici, lors de réunions concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et dans d'autres enceintes. Encore une fois, rien de ce que font les pays de l'OTAN n'est en violation du TNP. Toutes ces questions ont été examinées au cours des négociations du Traité. Je ne sais donc pas pourquoi il continue de soulever la question. Je suppose qu'il pense qu'il peut rallier un public sur cette question, mais cette rengaine est un peu fatiguée et a pris de l'âge.

Pour gagner du temps, je vais m'arrêter là.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole,

je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour votre entrée en fonctions. Je vous assure, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation.

En exerçant mon droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant du Japon, je tiens à préciser la position de la République populaire démocratique de Corée au sujet de la situation actuelle dans la péninsule coréenne. Comme chacun le reconnaît, une nouvelle tendance à la paix et à la réconciliation se dessine dans la péninsule coréenne, grâce aux initiatives et aux efforts pacifiques de la République populaire démocratique de Corée.

Cette année, le monde entier a assisté à trois séries de sommets intercoréens et au sommet historique de Singapour, avec l'adoption de documents historiques, tels que la Déclaration de Panmunjom sur la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne et la déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis. Ces développements ont eu une influence positive sur les progrès accomplis sur la voie de la stabilité en Asie du Nord-Est.

De nombreux pays accueillent avec satisfaction et soutiennent le processus de dialogue en cours, qu'ils considèrent comme une contribution importante à la paix et à la sécurité régionales et mondiales, et ils expriment l'espoir que cette tendance pourra se poursuivre. Cependant, un seul pays de la région se sent très mal à l'aise avec les développements actuels. Le Japon jette délibérément une couverture mouillée sur la situation. La déclaration du représentant du Japon au sujet de la République populaire démocratique de Corée n'est rien de plus qu'une tactique de diversion pour détourner l'attention de son isolement et de son exclusion de la structure de dialogue en cours. Franchement, le Japon n'a rien à voir avec la question nucléaire dans la péninsule coréenne. La dénucléarisation de la péninsule coréenne n'est pas son affaire.

Le représentant de la Norvège, s'exprimant hier au nom des pays nordiques (voir A/C.1/73/PV.2) et aujourd'hui ès qualités, a déclaré que le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constituait une violation inacceptable de ses obligations au regard du droit international. La Norvège n'a aucune autorité morale pour dire de telles choses. Je me demande pourquoi un pays qui attache une telle importance aux normes et règles internationales n'a pas encore signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En outre, les remarques de la Norvège

concernant la République populaire démocratique de Corée ne font que révéler son ignorance de l'origine et de l'essence même de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

La République populaire démocratique de Corée reste ferme dans son engagement et sa détermination à mettre en œuvre la déclaration commune de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis de manière responsable et de bonne foi. L'importance du sommet de Singapour réside dans le fait qu'il démontre que même les pays ayant une longue histoire de relations hostiles peuvent résoudre leurs problèmes de paix et de sécurité par le dialogue et conclure des accords de coexistence pacifique.

Ma délégation espère que la communauté internationale encouragera et appuiera le dialogue constructif en cours et le processus de renforcement de la confiance.

M^{me} Bila (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais appeler l'attention de la Première Commission sur une question plutôt drôle. Notre déclaration était prévue pour hier et nous avons donc remis notre texte à tous les interprètes et à toutes les délégations, y compris la délégation russe. Malgré le temps imparti, ils n'ont même pas réussi à écrire quelque chose de nouveau; ils ont simplement copié et collé leurs commentaires de l'année dernière. Je ne ferai donc aucun commentaire, c'est absolument inutile.

Après avoir déclaré que ses installations nucléaires de l'époque soviétique avaient été fermées, la Russie a réussi à déployer de nouvelles installations nucléaires en Crimée. Nous devons arrêter cet agresseur avant qu'il n'arrive dans tous nos pays, comme il l'a fait au Royaume-Uni à Salisbury en utilisant des armes chimiques, ce qui est un fait nouveau.

Je voudrais également appeler l'attention de la Première Commission sur le fait que la délégation russe est la seule délégation à avoir manqué de respect aux autres délégations présentes. Il y a différents pays dans cette salle qui ne s'aiment pas et sont des rivaux politiques, mais aucun d'entre eux ne s'est permis de parler de la même manière irrespectueuse que la Fédération de Russie s'est permis de le faire.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la suite des allégations formulées par la République populaire démocratique de Corée.

Je tiens à répéter ce que je viens de dire dans ma déclaration. Conscient des risques et de l'évolution récente de la situation, notamment le sommet États-Unis-Corée du Nord qui s'est tenu à Singapour en juin, ainsi que les trois sommets intercoréens, le Japon appelle la Corée du Nord à prendre des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation. Cela signifie que nous espérons vivement que les efforts diplomatiques en cours aboutiront au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes de destruction massive et des missiles balistiques de toute portée par la Corée du Nord, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est là notre objectif à tous.

J'espère que le représentant de la République populaire démocratique de Corée est conscient des différences entre ma déclaration de l'année dernière (voir A/C.1/72/PV.4) et celle de cette année.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais juste commenter brièvement ce qu'a dit le représentant des États-Unis. J'apprécie sincèrement le fait que nos partenaires américains reconnaissent que nous devons mener ensemble un dialogue responsable. C'est exactement ce qui devrait nous réunir et nous unir ici à la Première Commission. La Fédération de Russie a toujours clairement manifesté sa volonté d'engager un tel dialogue, y compris avec ses partenaires américains.

Nous avons des questions à discuter et des questions sur lesquelles il nous faut nous entendre. Les problèmes qui plombent les relations entre les États-Unis et la Fédération de Russie, notamment en ce qui concerne les armes stratégiques offensives, ont toujours existé. Maintenant, pouvons-nous les résoudre du jour au lendemain? Bien sûr que non. Pour cela, il nous faut engager un dialogue long et responsable. Il n'est donc vraiment pas utile d'évoquer à la Première Commission ce dont débattent en ce moment les experts et les spécialistes, y compris en ce moment à Genève, où vient de commencer une nouvelle réunion de la Commission consultative bilatérale établie par le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, durant laquelle les préoccupations de la Russie sont abordées.

Malheureusement, peut-être parce qu'ils croient qu'ils peuvent agir en toute impunité et se font des illusions sur leur pouvoir économique, militaire et politique réel, les États-Unis décident parfois qu'ils sont en droit d'interpréter les accords comme ils l'entendent. C'est à cela que nous nous opposons. Pour notre part, nous nous efforçons de résoudre ces problèmes avec notre

partenaire dans le cadre du Traité, et nous ne souhaitons certainement pas les aborder dans le cadre du débat général de la Commission. En outre, nous n'avons jamais exprimé publiquement nos préoccupations au sujet du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, même si ces préoccupations nous les avons depuis la fin des années 1990 et que nos partenaires américains sont au courant. Nous avons toujours dit aux États-Unis que les problèmes devaient être réglés dans le cadre du Traité et que nous devions parvenir à un accord. Mais nos partenaires américains pensaient sans doute que la Russie n'était pas aussi puissante que l'Union soviétique et qu'il n'était donc plus nécessaire de parvenir à un accord avec la Fédération de Russie, qu'ils pouvaient simplement la manipuler.

Nous aimerions que nos partenaires américains abandonnent ces dangereuses illusions. La Russie ne se laissera pas faire. Voilà des années qu'il y a des violations, et nous les avons toutes signalées aux États-Unis. Mais la violation la plus flagrante a été l'installation sur les territoires roumain et polonais de systèmes de lancement terrestres Mark-41 capables de transporter des missiles Tomahawk, y compris des missiles nucléaires. Il s'agit d'une violation directe du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Là est le problème qu'il faut régler et c'est pourquoi les États-Unis sont inquiets et tentent de pousser leurs alliés de l'OTAN, y compris ici à la Première Commission, à parler soudainement d'un prétendu non-respect du Traité par la Fédération de Russie.

La Russie respecte ses obligations et nos partenaires américains n'ont aucune preuve du contraire. Personne n'a jamais constaté de violations commises par la Fédération de Russie à cet égard. En revanche, ce qui est une violation directe du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce sont les missions que l'OTAN organise au cours desquelles des États non dotés de l'arme nucléaire acquièrent des compétences militaires nucléaires dirigées contre la Russie. Les États-Unis feraient bien de lire les articles I et II du Traité.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre brièvement aux propos du représentant du Japon. Je l'ai pris au mot et à vrai dire je ne vois pas de différence entre sa déclaration de cette année et celle de l'année dernière (voir A/C.1/72/PV.4).

Il y a d'autres problèmes sur lesquels le Japon devrait se pencher sérieusement. Il sait parfaitement

ce qu'il doit faire, à commencer par réparer les torts commis durant son passé coupable.

Je saisis cette occasion pour exprimer une fois de plus l'espoir que tous les États Membres apprécieront à sa juste valeur le climat actuel de dialogue et de coopération, chèrement acquis, et qu'ils se montreront prêts à œuvrer pour faire en sorte qu'il y ait une paix durable dans la péninsule coréenne.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Il est réconfortant d'entendre mon collègue russe vouloir dialoguer avec les États-Unis. Nous avons essayé année après année de régler le problème, en particulier en ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Comme je l'ai dit, il s'est avéré extrêmement difficile d'obtenir que la Russie reconnaisse, tout d'abord, qu'elle a effectivement testé un missile d'une portée de 500 à 5 500 kilomètres, et ensuite qu'il s'agit là d'une violation du Traité, fait qu'elle refuse toujours d'admettre.

Nous allons poursuivre nos efforts diplomatiques avec la Russie sur cette question, mais je tiens à être très clair : notre patience a des limites. Il s'agit d'un traité très sérieux que nous avons conclu avec l'ex-Union soviétique – aujourd'hui la Russie - et qui a de lourdes implications pour la maîtrise des armements. Nous continuons de demander à la Russie de cesser ces violations et de se conformer de nouveau au Traité. Nous continuerons d'essayer de travailler avec nos collègues russes sur cette question, mais aussi sur toute une série d'autres. Toutefois la tâche est extrêmement ardue. Ma dernière remarque concernant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire s'adresse à mes collègues russes. Notre patience n'est pas infinie; je leur demande donc de se remettre en conformité avec cet important traité.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En ce qui concerne la déclaration faite aujourd'hui par le représentant des États-Unis dans l'exercice du droit de réponse, mon pays a adressé 160 communications au Conseil de sécurité, aux comités chargés de la lutte contre le terrorisme et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Dans ces communications, nous avons transmis des informations détaillées au sujet d'experts en chimie des États-Unis et d'autres pays qui surveillent le transfert

d'agents chimiques toxiques depuis d'autres pays vers la Syrie et depuis des groupes terroristes situés en dehors de la Syrie vers des territoires contrôlés par les mêmes groupes terroristes en Syrie.

Nous avons également fourni au Conseil et aux comités chargés de la lutte contre le terrorisme des informations détaillées sur l'arrivée sur le territoire syrien d'experts en chimie des États-Unis et sur la formation qu'ils prodiguent à des groupes terroristes sur la façon de mélanger des agents chimiques et de les utiliser comme armes chimiques. Ces experts chimiques des États-Unis ont également formé des terroristes dans les pays voisins de la Syrie à l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes. Nous avons des informations sur les lieux et les dates ainsi que les noms de ces experts et terroristes. Nous avons, en outre, informé le Conseil de sécurité et les comités chargés de la lutte contre le terrorisme, y compris le Comité 1540, que des groupes terroristes en Syrie étaient en possession de napalm de fabrication américaine. Les États-Unis ont jusqu'à présent nié cette grave information. Comment le napalm est-il donc parvenu entre les mains de ces groupes terroristes en Syrie?

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je rappelle une nouvelle fois aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close aujourd'hui à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

Je voudrais également rappeler aux délégations que j'organise une réception ce soir à 18 h 30 à la Mission permanente de la Roumanie. Tous les représentants sont invités. Ce ne sera pas une réception avec des discours programmés ou un ordre du jour préétabli, mais simplement une occasion de renforcer l'esprit d'équipe. J'espère sincèrement que tous les membres pourront y assister.

La prochaine séance de la Première Commission se tiendra demain à 10 heures dans la salle de conférence 4. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. J'en appelle une fois de plus à toutes les délégations pour qu'elles soient ponctuelles afin de nous permettre de poursuivre nos travaux en temps voulu.

La séance est levée à 13 h 10.